



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Recueil Des Actions De L'Equipe De Direction

2022 – 2026

Un Bilan De Fin De Mandat

Juillet 2026

Abuja, République Fédérale Du Nigeria

Avant-Propos

Le présent Recueil présente un compte rendu honnête sur la gestion de la Commission de la CEDEAO au cours du mandat de 2022 à 2026. Il a été mis au point pour servir de document de reddition de comptes et aux fins de la passation de service avec l'équipe entrante, dans l'esprit de la continuité institutionnelle et de la responsabilité. Son but n'est ni de faire des éloges, ni de défendre, mais simplement de consigner ce qui a été fait, ce qui ne l'a pas été et pourquoi – afin que l'équipe entrante puisse bâtir sur les acquis et analyser sans complaisance ce qui n'a pas fonctionné.

Le mandat 2022–2026 s'est déroulé dans un contexte opérationnel plus difficile que tous ceux que la CEDEAO a connus ces deux dernières décennies, marqué par : le retrait, en janvier 2025, du Burkina, du Mali et du Niger ; une baisse d'environ vingt pour cent des recettes issues du Prélèvement communautaire ; quatre années où l'inflation régionale s'est établie en moyenne à plus de quinze pour cent ; outre l'expansion continue du terrorisme, du Sahel vers les Etats côtiers. Dans ce contexte, l'équipe de direction a pu réaliser certains aspects de son mandat, concernant notamment : la feuille de route de la Brigade antiterroriste, les instruments du Jubilé d'or, la reprise macroéconomique soutenue, le déroulement pacifique de six scrutins nationaux, ainsi que le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée. Pour d'autres objectifs, notamment ceux liés à la pleine activation de la Brigade antiterroriste et à la reprise globale des contacts avec les Etats de l'AES, les dossiers restent en chantier et leur traitement incombe à présent à la nouvelle direction.

Conformément à la directive donnée par la Conférence, à l'issue de sa soixante-neuvième Session Ordinaire tenue le 19 juillet 2026 à Lungi, le présent recueil rend compte des résultats obtenus et, dans une même mesure, met en évidence les obstacles qui ont freiné la mise en œuvre, les ressources qui se sont avérées insuffisantes et les domaines dans lesquels la volonté politique est restée versatile. Il se veut une plateforme fondée sur des données factuelles, en vue des choix stratégiques que la nouvelle équipe dirigeante sera appelée à faire pour la période 2026–2030.

S.E. Dr. Omar Alieu TOURAY

Président de la Commission de la CEDEAO (2022–2026)

Abuja, Juillet 2026



Resume

Le présent recueil fait le point des résultats réalisés par la Commission de la CEDEAO et les autres institutions communautaires, au cours du mandat de 2022 à 2026. Il s'appuie sur le Rapport Annuel 2025 portant sur l'état de la Communauté, sur le Rapport Intérimaire 2026 et sur le Communiqué Final de la 69ème Session Ordinaire (Lungi, 19 juillet 2026), outre les rapports de la 56ème Session Ordinaire du Conseil de Médiation et de Sécurité et de la 96ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres, le rapport final de la 39ème réunion du Comité de l'Administration et des Finances, ainsi que les états financiers vérifiés et les données relatives aux ressources humaines compilées au 30 juin 2026.

Bref Compte rendu

Les économies de la Communauté ont fait preuve de résilience. La croissance régionale s'est accélérée, passant de 4,3% en 2024 à 4,6 % en 2025 et devant atteindre 5,0 % en 2026, selon les projections. L'inflation moyenne régionale a baissé, son taux s'étant situé à 16,8% en 2025, contre 24,4% en 2024. La Communauté a pu mener à bien cinq scrutins nationaux, qui ont été conformes aux Principes de convergence constitutionnelle. Elle a également obtenu le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée et a réussi à préserver l'architecture de la libre circulation, qui demeure la réalisation la plus durable de la CEDEAO.

Parallèlement à cela, la Direction avait hérité de contraintes structurelles profondes et a continué à y faire face. Les retraits du Burkina, du Mali et du Niger, en vigueur depuis le 29 janvier 2025, ont conduit à la réduction d'environ 20% de l'assiette du Prélèvement communautaire. Au 15 juin 2026, les arriérés au titre du Prélèvement Communautaire se chiffraient à 595,69 millions UC, soit 21,5 % des montants évalués à ce titre depuis juillet 2003. Dans ce cadre, cinq Etats membres (Nigeria, Guinée, Bénin, Cabo Verde et Côte d'Ivoire) réunissaient 88,5% des arriérés. La Commission affichait 448 postes vacants, à l'expiration du mandat. Le terrorisme au Sahel a continué de s'étendre, avec 401 incidents enregistrés sur la seule période de janvier à mai 2026, tandis que les Etats côtiers – Bénin et Togo – et le Nord Nigeria ont enregistré la plus forte augmentation du nombre de décès.

Ce qui a été réalisé

- Paix et Sécurité : La feuille de route révisée de la Brigade antiterroriste de la CEDEAO a été validée, sa pleine capacité opérationnelle étant prévue pour juillet 2027. Par ailleurs, le mandat de l'Envoyé spécial chargé de la lutte contre le terrorisme a été renouvelé pour trois ans ; 8 Centres nationaux de coordination des Mécanismes de réponse sont devenus pleinement opérationnels ; 3 opérations de déploiement en vue de la stabilisation se sont poursuivies (ECOMIG, ESSMGB et Mission technique de la Mano River).

- **Gouvernance et Etat de droit** : Des élections présidentielles se sont déroulées pacifiquement au Bénin (avril 2026), en Guinée (présidentielles en décembre 2025 et législatives en mai 2026), au Cabo Verde (législatives, en mai 2026) et en Côte d'Ivoire (présidentielles en octobre et législatives en décembre 2025). La Cour de justice communautaire a tenu 79 sessions en 2025; le processus d'évaluation mutuelle a été mené à bien par le GIABA, en ce qui concerne la région, tandis que le Burkina, le Mali, le Nigeria et le Sénégal ne figurent plus sur la liste grise du GAFI.
- **Intégration économique** : La Conférence a réaffirmé que le lancement de l'ECO interviendrait en 2027, soulignant qu'il serait procédé pour cela par étapes. D'autre part, l'appellation "ECO" a été enregistrée auprès de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI); il a été approuvé l'adhésion de la Guinée à la Task Force présidentielle ; le Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO a continué de s'appliquer dans les Etats membres restants.
- **Domaines des Infrastructures et du Numérique** : L'accord intergouvernemental du Gazoduc Africain Atlantique a été signé avec le Royaume du Maroc ; l'Acte additionnel révisé sur la Protection des Données personnelles et le Mécanisme régional de coordination de la Cybersécurité ont été adoptés ; enfin, le Comité régional de surveillance économique du transport aérien a été mis en place.
- **Au plan institutionnel** : Le Jubilé d'or (CEDEAO@50) a été célébré avec succès ; la Déclaration présidentielle sur la Promotion de la Parité Hommes-Femmes dans la représentation politique, ainsi que la Déclaration relative au Pacte pour l'avenir de l'Intégration régionale ont été adoptés en tant qu'instruments emblématiques ; le gouvernement de la République populaire de Chine a construit et fait don à la CEDEAO du nouveau siège de la Commission à Abuja.

Dossiers restant à traiter par la nouvelle Direction

- Six dossiers nécessitent des mesures décisives de la part de la nouvelle direction, au cours de ses douze premiers mois d'activités : (i) poursuivre et mener à bien les échanges avec l'AES dans un cadre structuré, sous la direction du négociateur en chef, S.E. Dr. Lansana Kouyaté, dont le mandat a été prolongé par la Conférence jusqu'en décembre 2026; (ii) réaliser le lancement par étapes de l'ECO en 2027, avec les Etats membres ayant rempli les critères de convergence, puis convoquer une réunion de la Task Force présidentielle avant le Sommet ordinaire de décembre 2026 ; (iii) obtenir un financement durable pour la Communauté, en particulier avec la réduction des arriérés liés au prélèvement communautaire et la finalisation de l'évaluation des Piliers de l'UE; (iv) activer la Brigade antiterroriste et faire en sorte qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle avant juillet 2027, ce qui nécessitera une enveloppe annuelle de 481,46 millions USD de financement garanti ; (v) proposer un portefeuille d'infrastructures régionales prêt à l'investissement, dans les domaines des transports, de l'énergie, de la connectivité numérique et de l'eau; enfin, (vi) mener à bien l'ajustement de l'organigramme et pourvoir les postes vacants essentiels, sans compromettre la situation budgétaire.

L'analyse complète, les éléments factuels et les priorités pour l'avenir sont présentés dans les chapitres qui suivent. Le Volume annexe, publié séparément, contient les tableaux de données détaillées, le registre des risques de l'AES, la structure de répartition de l'organigramme, la liste complète des décisions statutaires et le registre des arrêts rendus par la Cour de justice communautaire, classés par affaire.

TABLE DES MATIERES

Avant-propos

Résumé

Liste des Abréviations

PARTIE I – CONTEXTE STRATEGIQUE

Chapitre 1 - Paysage institutionnel et Environnement opérationnel (2018–2026)

PARTIE II – PERFORMANCE PAR PILIER DE LA VISION 2050

Chapitre 2 - Paix, Sécurité et Stabilité

Chapitre 3 - Gouvernance et Etat de droit

Chapitre 4 - Intégration économique et Interconnectivité

Chapitre 5 - Transformation, Développement inclusif et durable, Inclusion sociale

PARTIE III – PERFORMANCE INSTITUTIONNELLE

Chapitre 6 – Viabilité financière et Ressources humaines

PARTIE IV – LECONS RETENUES ET PROCHAINES ETAPES

Chapitre 7 - Leçons retenues

Chapitre 8 – Prochaines étapes pour la nouvelle Direction (2026–2030)

Conclusion

Volume Annexe – publié séparément.

List of Abbreviations

AAGP	Gazoduc Africain Atlantique
AES	Alliance des Etats du Sahel States (Burkina Faso, Mali, Niger)
CAF	Comité de l'Administration et des Finances
BAD	Banque africaine de Développement
CJC	Cour de justice communautaire
CCDM	Comité des Chefs d'état-major
TEC	Tarif extérieur commun
PC	Prélèvement communautaire
CSC	Cadre stratégique communautaire
ECOMIG	Mission de la CEDEAO en Gambie
ECOWARN	Réseau d'Alerte précoce et de Réponse de la CEDEAO
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
MOE	Mission d'observation électorale
ESSMGB	Mission de soutien de la CEDEAO en faveur de la stabilisation en Guinée Bissau
SLEC	Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO
UE	Union européenne
GAFI	Groupe d'Action financière internationale

FRSD	Fonds régional de Stabilisation et de Développement de la CEDEAO
ACG	Accord-cadre général (CEDEAO-AES)
GIABA	Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
CE	Chefs d'Etat
ICPNC	Independent Commission for Peace and National Cohesion (Sierra Leone)
REM	Rapport d'évaluation mutuelle (GIABA)
MRU	Mano River Union
CMS	Conseil de Médiation et de Sécurité
NCCRM	Centre national de coordination des mécanismes de réponse
BAG	Bureau de l'Auditeur Général
OAPI	Organisation africaine de la Propriété intellectuelle
BSG	Bureau du Secrétaire général
SIGMAT	Système Informatique de Gestion des Marchandises en Transit
SPME	Direction Planification stratégique, Suivi et Evaluation
UC	Unité de compte (Monnaie de comptabilité de la CEDEAO)

UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNOWAS	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
USAID	Agence des Etats Unis pour le Développement international
VP	Vice-président(e)
OOAS	Organisation ouest-africaine de la Santé
AMAO	Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
IMAO	Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
SEEEAO	Système d'échange d'énergie électrique de l'Afrique de l'Ouest



DIRECTION DE LA COMMISSION DE LA CEDEAO



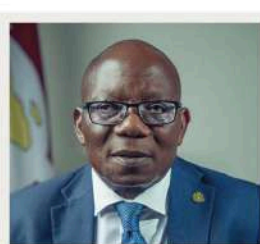
 **H.E. Dr. OMAR ALIEU TOURAY**
President



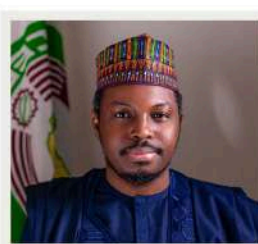
 **H.E. Mrs. Damtlen L. TCHINTCHIBIDJA**
Vice President



 **Dr. Kalilou SYLLA**
Comm. Economic Affairs & Agriculture



 **Dr. Abdel-Fatau Musah**
Comm. Political Affairs, Peace and Security



 **Dr. Habibu Yaya BAPPAH**
Comm. Internal Services



 **Prof. Fatou Sow SARR**
Commissioner Human Development
and Social Affairs

ANCIENS COMMISSAIRES



 **Mme Massandjé TOURE-LITSE**
Comm. Economic Affairs & Agriculture



 **Mr. Sédiko DOUKA**
Comm. Infrastructure, Energy & Digitalisation



 **Prof. Nazifi Abdullahi Darma**
Comm. Internal Services

Tableau De Bord CEDEAO 4x4

2022 – 2026 • Simulation D'évaluation De Fin De Mandat

Indice Composite
71–73%

Ce Résultat Confirme Que L'équipe Dirigeante En Fonction Au Cours Du Mandat 2022-2026 A Réussi À Préserver Et À Promouvoir L'agenda Institutionnel, De Gouvernance Et D'intégration De La CEDEAO Dans Des Conditions Exceptionnellement Défavorables, Même Si Beaucoup Reste À Faire En Termes De Déploiement De La Lutte Contre Le Terrorisme, De Financement Durable, De Reprise Du Dialogue Avec L'AES Et De Restructuration Des Effectifs.

La Paix Et De La Sécurité Régionales

65%

Feuille De Route De La Brigade De Lutte Contre Le Terrorisme



Centres Nationaux De Coordination (8/12 Opérationnels)



État De Préparation De La Force En Attente De La CEDEAO
Maintien De L'état De Préparation



Missions De Soutien À La Paix (ECOMIG, MASGB)
Maintenues Tout Au Long Du Mandat



Retour À L'ordre Constitutionnel En Guinée



Dialogue Avec L'AES Sur La Problématique De La Sécurité
Cadre Mis En Place, Mais Problématique Non Résolue



Endiguement Du Terrorisme
Détérioration Du Contexte Sécuritaire



Si L'architecture Institutionnelle S'est Améliorée, Les Résultats Ont Toutefois Été Limités Par L'exacerbation Du Terrorisme Et Les Déficits De Financement.

Renforcement De L'intégration Économique

70%

Monnaie Unique « ECO » Lancement En 2027 Réaffirmé



Tarif Extérieur Commun



Mise En Œuvre Du SLEC



Protocole Sur La Libre Circulation
Préservé Malgré Le Retrait De L'AES



Déploiement Du SIGMAT (Tous Les États Sauf La Guinée-Bissau)



Plateformes De Guichet Unique (Opérationnelles Au Ghana,
Nigeria, Senegal)



Levée Des Barrières Commerciales
Progrès Mitigés



L'architecture D'intégration Stratégique A Été Préservée Et Renforcée Malgré La Fragmentation Politique.

Bonne Gouvernance

78%

Missions D'observation Électorale
Neuf Déploiements Menés À Bien



Élections Organisées Conformément Aux
Dispositions Constitutionnelles



Transition Démocratique En Guinée



Activités De La Cour De Justice De La Communauté
(79 Sessions Tenues En 2025)



Conformité En Matière De Lutte Contre Le Blanchiment De Capitaux Et Le
Financement Du Terrorisme (Avancées Significatives Grâce Au GIABA)



Sortie De La Liste Grise Du GAFI (Burkina, Mali, Nigeria, Senegal)



Prévention Des Coups D'État
Nouveau Coup D'État En Guinée-Bissau



Mise En Œuvre Des Décisions De La Cour
Conformité Contrastée



Les Systèmes De Gouvernance Se Sont Sensiblement Améliorés, Bien Que L'instabilité Politique Soit Restée Hors Du Contrôle Direct De La CEDEAO.

Développement Inclusif Et Durable

72%

Stratégie « Une Seule Santé



Programmes De Formation À L'intention Des Jeunes
9 120 Jeunes Formés



Création D'emplois (Environ 5 025 Emplois Déclarés)



Programme D'alimentation Scolaire (1,38 Million De Repas Distribués)



Déclaration Sur La Parité Hommes-Femmes



Aide Humanitaire



Viabilité Du Financement De La Santé
Gravement Affectée Par Le Retrait De L'USAID



Mesures D'adaptation Au Changement Climatique
Limitées Par Rapport Aux Besoins



Mais Fortement Limitées Par Les Chocs Liés Au Financement Extérieur Et Les Pressions Démographiques.

● Atteint

● Partiellement Atteint

● Non Atteint / Faible

Tableau De Bord CEDEAO 4x4

2022 – 2026 • Simulation D'évaluation De Fin De Mandat

Indice Composite
71–73%

Ce Résultat Confirme Que L'équipe Dirigeante En Fonction Au Cours Du Mandat 2022-2026 A Réussi À Préserver Et À Promouvoir L'agenda Institutionnel, De Gouvernance Et D'intégration De La CEDEAO Dans Des Conditions Exceptionnellement Défavorables, Même Si Beaucoup Reste À Faire En Termes De Déploiement De La Lutte Contre Le Terrorisme, De Financement Durable, De Reprise Du Dialogue Avec L'AES Et De Restructuration Des Effectifs.

Élément Catalyseur 1: Institutions Performantes



- Vision 2050 Ancrée Au Plan Institutionnel ●
- Nouveau Siège De La CEDEAO Livré ●
- Cadre Stratégique Opérationnalisé ●
- Mesures De Réduction Des Postes Vacants En Cours ●
- Mesures De Réduction Des Postes Vacants En Cours ●
- Révision De L'organigramme Entamée ●

Évaluation :

La Résilience Institutionnelle Est Restée Forte Malgré Le Déficit De Personnel.

Élément Catalyseur 2: Partenariats Équitables



- Projet De Construction Du Siège Par La Chine ●
- Partenariat Avec Le Maroc Dans Le Cadre Du Gazoduc Afrique Atlantique ●
- Coopération En Matière De Sécurité Avec L'UA Et L'ONU ●
- Évaluation Des Piliers De L'UE ●
- Stabilité Du Financement Fourni Par Les Partenaires Au Développement ●
- Dialogue Avec Le Secteur Privé (Conseil Des Affaires) ●

Évaluation :

Les Partenariats Ont Été Noués De Manière Stratégique, Mais La Dépendance À L'égard Des Donateurs Reste Une Vulnérabilité Importante.

Institutions Performantes

68%



- Une Vision 2050 Ancrée
- Nouveau Siège Social Livré
- Mise En Œuvre Du Cadre Stratégique
- Réduction Du Taux De Vacance En Cours
- 448 Postes Vacants Restants
- Examen De L'organigramme Lancé

Partenariats Équitables

75%



- Projet De Siège Social En Chine
- Partenariat AAGP Maroc
- Coopération En Matière De Sécurité Avec L'UA Et L'ONU
- Évaluation Des Piliers De L'UE
- Stabilité Du Financement Des Partenaires De Développement
- Engagement Du Secteur Privé (Conseil Des Entreprises)

● Atteint

● Partiellement Atteint

● Non Atteint / Faible

PARTIE



CONTEXTE STRATÉGIQUE

CHAPITRE 1

PAYSAGE INSTITUTIONNEL ET ENVIRONNEMENT OPERATIONNEL

1.1 Introduction

Ce chapitre présente d'abord le paysage institutionnel dont a hérité l'équipe de direction de la période 2022-2026, lors de son entrée en fonction, avant de décrire l'environnement opérationnel ayant prévalu durant le mandat. Les deux sont traités ensemble parce qu'ils sont inséparables : ce qui aurait pu être accompli a été limité par ce qui a été hérité et par ce qui a changé dans l'environnement extérieur. Le chapitre est volontairement succinct ; les données détaillées à l'appui de chaque section figurent dans le volume annexe, publié séparément.

1.2 Le Paysage institutionnel des débuts (2018–2022)

L'équipe dirigeante de la période 2022-2026 a hérité d'une configuration institutionnelle dont les atouts et les faiblesses s'étaient cristallisés au cours de la décennie précédente. Lesdits atouts étaient considérables. Le Cadre stratégique communautaire 2023-2027 était dans une phase de préparation avancée ; la Vision 2050 avait été adoptée ; l'architecture de paix et de sécurité de la Communauté était ancrée sur le Protocole de 1999, sur le Protocole additionnel de 2001 relatif à la Démocratie et la Bonne Gouvernance, ainsi que le Cadre de prévention des conflits. Le Tarif extérieur commun était opérationnel dans tous les États membres. Quant au Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO, bien que sous-utilisé, il restait le principal instrument des préférences commerciales intrarégionales. D'autre part, l'Organisation ouest-africaine de la Santé, le GIABA, la Cour de justice communautaire, le Parlement et le Bureau de l'Auditeur Général occupaient chacun(e) une place bien établie dans l'architecture communautaire.

De leur côté, les faiblesses étaient tout aussi tenaces. Le programme de la monnaie unique avait fait l'objet de multiples reports depuis 1987 ; la convergence s'était avérée impossible à réaliser. Quant au Prélèvement communautaire - le principal instrument de financement communautaire - son niveau de mobilisation était chroniquement insuffisant, avec des arriérés s'accumulant d'année en année. S'agissant de la libre circulation, elle a été consacrée dans les textes, mais dans la pratique, la situation est tout autre, avec la persistance des tracasseries aux frontières internes. En outre, la réponse apportée par la région à la question des changements de gouvernement par des moyens anticonstitutionnels - cinq coups d'Etat militaires entre 2020 et 2023 - a exposé les limites des capacités coercitives de la Communauté. L'organigramme de 2018, bien que très complet dans sa conception, n'a jamais été entièrement pourvu en personnel.

1.3 L'environnement opérationnel (2022–2026) : Quatre Contraintes structurelles

Le mandat 2022-2026 s'est déroulé dans un contexte marqué par quatre contraintes structurelles qui ont considérablement influencé les résultats que l'équipe dirigeante a pu obtenir. Chacune d'entre elles est exposée ci-dessous, sans esprit de récrimination.

1.3.1 Le retrait de l'AES

Le 28 janvier 2024, les gouvernements du Burkina, du Mali et du Niger ont publié un communiqué conjoint, annonçant leur retrait de la CEDEAO. Ce retrait est devenu effectif le 29 janvier 2025, conformément aux dispositions de l'article 91 du Traité Révisé de la CEDEAO. Les trois Etats se sont constitués par la suite en une 'Alliance des États du Sahel' (AES). La Communauté est ainsi passée de quinze à douze États membres. Les Etats concernés représentaient à eux trois environ 20% de l'assiette du prélèvement communautaire, leurs territoires occupent une part importante de l'espace CEDEAO et ils faisaient partie d'un ensemble de relations de coopération en matière de sécurité se trouvant au cœur de l'architecture régionale de lutte contre le terrorisme.



Face à cette situation, S.E. Dr. Lansana Kouyaté, ancien Premier Ministre de la Guinée et ancien Secrétaire Exécutif de la CEDEAO, a été nommé en qualité de Négociateur en Chef, le 25 mars 2026 et l'équipe du Secrétariat chargé des négociations a été constituée, dirigée par le Secrétaire Général

par intérim, outre l'équipe d'assistance technique, pour laquelle il a été fait appel à différentes directions de la Commission. Le mandat de négociation couvre les questions liées à la libre circulation des personnes, au commerce et à la coopération économique, à la coopération en matière de développement, ainsi qu'à la préservation des acquis de l'intégration régionale ; la paix et la sécurité ont été exclues de la phase initiale. Lors de la 69^{ème} Session ordinaire (tenue à Lungi, le 19 juillet 2026), la Conférence a prolongé le mandat du Négociateur en chef jusqu'en décembre 2026, tout en soulignant de nouveau la nécessité d'entreprendre les négociations avec les trois Etats de l'AES en tant que bloc unifié, les États membres devant s'abstenir de négocier séparément des accords bilatéraux qui pourraient compromettre la cohésion communautaire.

1.3.2 L'environnement macroéconomique

Le mandat s'est déroulé dans un contexte macroéconomique mondial et régional particulièrement difficile. Entre 2022 et 2024, la région a subi les effets cumulés du choc résiduel lié à la Covid-19, de la flambée des prix des denrées alimentaires et des engrais, du fait de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que du resserrement des conditions financières mondiales, entraînant une hausse des coûts du service de la dette. L'inflation régionale a atteint un pic de 24,4% en 2024. Le Nigéria a



mis en œuvre sa réforme des subventions sur les carburants en mai 2023, ce qui a entraîné un triplement des prix de l'essence à court terme. La dette publique du Ghana a atteint 105% de son PIB, nécessitant un montant de 3 milliards de dollars américains au titre de la Facilité de crédit élargie du FMI et une restructuration de la dette de 26 milliards de dollars américains.

La reprise s'est amorcée au cours de la seconde moitié du mandat. Une accélération de la croissance régionale a été enregistrée, celle-ci étant passée de 4,3% en 2024 à 4,6% en 2025, avec une prévision de 5% pour 2026. L'inflation régionale a baissé, passant de 24,4% en 2024 à 16,8% en 2025. Dans le même temps, les ratios de la dette publique par rapport au PIB ont commencé à baisser, le compte courant s'est amélioré et le déficit budgétaire s'est légèrement creusé. Comme l'a observé la Conférence à Lungi, les perspectives macroéconomiques de la Communauté sont favorables, malgré la réserve émise concernant le déficit budgétaire. Cela dit, il convient de

souligner que, dans l'ensemble, au cours de cette période de quatre ans, les critères de convergence pour la monnaie unique n'ont pas été remplis par la grande majorité des États membres et la marge de manœuvre budgétaire s'est réduite dans les États membres - une réduction qui a eu pour conséquence directe un niveau insuffisant de mobilisation des ressources du prélèvement communautaire.



1.3.3 Le paysage sécuritaire

La situation, en ce qui concerne la sécurité régionale, a continué à se détériorer. Au Sahel, les deux principaux groupes armés (Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin et Etat islamique dans le Grand Sahara) ont élargi leur champ d'action. Au Burkina Faso, les évaluations ont révélé que près de la moitié du territoire national échappait au contrôle effectif de l'Etat en 2024. Le terrorisme s'est propagé vers le sud et, rien qu'au cours des cinq premiers mois de 2026, il a été enregistré 401 incidents liés au terrorisme au sein de l'AES, au Nigéria, au Bénin et au Togo. Le Nord Bénin a recensé 305 morts parmi les islamistes militants en 2025, l'année la plus meurtrière de son histoire. Au Nord Nigéria, les actes de banditisme et les enlèvements massifs d'écoliers se sont poursuivis, ce qui a incité la Conférence à exprimer sa solidarité, à Lungi.

Au regard de cette détérioration de la situation, la Communauté a accéléré les travaux de mise en place de la Brigade régionale de lutte contre le terrorisme. Cette structure, forte de 1 650 membres, a été validée par le Comité des Chefs d'Etat-major ; la feuille de route révisée a été approuvée par la Conférence à Lungi, l'objectif étant d'atteindre la pleine capacité opérationnelle au plus tard en juillet 2027. Par ailleurs, les besoins de financement annuels ont été estimés à 481,46 millions de dollars américains. En mai 2026, seuls cinq États membres (Nigéria, Liberia, Gambie, Guinée et Guinée-Bissau) avaient effectué les paiements au titre des arriérés du prélèvement communautaire destinés à la Brigade. En revanche, le Golfe de Guinée est resté un exemple de réussite : les actes de piraterie y sont restés à des niveaux historiquement bas, un seul cas ayant été signalé au premier trimestre 2026.

1.3.4 L'environnement du partenariat au développement

Les conditions de financement extérieur se sont considérablement durcies au cours de la seconde moitié du mandat. En janvier 2025, le gouvernement américain a mis fin à la plupart des programmes de l'USAID. Selon des estimations obtenues à partir de modèles indépendants, cela a eu pour conséquence directe près d'un millier de décès maternels supplémentaires en 2025, dans six pays vulnérables d'Afrique de l'Ouest et du Centre, le Nigéria ayant, pour sa part, enregistré une perte de plus de 600 millions de dollars américains au titre du financement de la santé. L'évaluation des piliers de l'EU, une tâche dans laquelle la Communauté est engagée depuis 2013, est restée au stade de la préparation, avec des séances de préparation à l'audit menées avec les 'Champions' des piliers de l'UE et une mission de benchmarking effectuée auprès de la SADC, en novembre 2024. Les partenaires bilatéraux ont maintenu les contacts, mais avec des efforts de moindre intensité dans plusieurs domaines thématiques. La dépendance de la Communauté vis-à-vis des financements extérieurs est donc apparue plus clairement, plutôt que de diminuer, au cours du mandat.

1.4 Les Cadres stratégiques ayant déterminé l'orientation du mandat

Trois principaux cadres ont guidé les choix stratégiques de l'équipe dirigeante. La Vision 2050, adoptée en 2022, a défini l'ambition à long terme d'une Communauté des peuples intégrée, prospère et pacifique, articulée autour de cinq piliers - paix et sécurité ; intégration régionale et



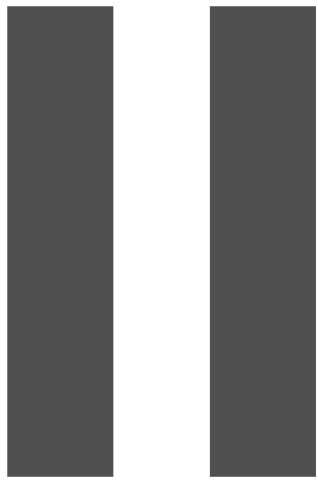
interconnectivité ; gouvernance et Etat de droit ; développement durable et, enfin, développement humain inclusif. Quant au Cadre stratégique communautaire (CSC) 2023-2027, il a décliné la Vision 2050 en quinze objectifs stratégiques et cent quatre-vingts résultats concrets ; il est entré dans sa phase de mise en œuvre en 2023. Le Cadre “4x4 Objectifs”, adopté en interne par la Commission, a traduit le CSC en quatre priorités transversales, pour l’orientation quotidienne de la direction - Renforcement de la paix et de la sécurité régionales, Intégration économique plus poussée, Bonne Gouvernance et, enfin, Développement inclusif et durable, outre deux éléments catalyseurs : des institutions performantes et des partenariats équitables.

Ces cadres ont continué de s’appliquer tout au long du mandat. Ils n’ont été ni abandonnés, ni révisés en profondeur, malgré le retrait de l’AES et la réduction des ressources, et ils assurent la continuité structurelle dont hérite la nouvelle équipe dirigeante. Les parties II et III du présent Recueil rendent compte des résultats obtenus par rapport à ces cadres.

1.5 Résumé et Implications, à l’intention du lecteur

Le mandat 2022-2026 s’est déroulé sur la base de cadres stables hérités d’équipes précédentes, mais également d’une insuffisance de mobilisation chronique et dans un environnement marqué par un choc institutionnel sans précédent (le retrait de l’AES), par des turbulences macroéconomiques suivies d’une reprise, par une aggravation de l’insécurité au Sahel et sa propagation vers le Sud, ainsi qu’une restriction constante de l’environnement des partenaires au développement. Ce contexte est essentiel pour la bonne lecture des Parties II et III du présent recueil. Lorsqu’il est fait état de réalisations, elles ont été obtenues malgré ce contexte contraignant. Lorsque des lacunes sont mentionnées, ces contraintes en constituent la principale explication. Le ton du récit est volontairement neutre : la Direction ne veut ni prétendre que les résultats obtenus sont exclusivement le fruit de son action, ni imputer les échecs à un seul acteur. Les faits sont présentés de sorte à permettre à la nouvelle direction de tirer ses propres conclusions et de fixer ses propres priorités.

PARTIE



**Performance par Pilier
de la Vision 2050**

CHAPITRE 2

PAIX, SECURITE ET STABILITE

2.1 Introduction

La paix et la sécurité ont constitué le principal défi de ce mandat. L'équipe dirigeante a mené ses activités dans un contexte marqué par l'expansion du terrorisme au Sahel, cinq coups d'Etat militaires entre 2020 et 2023 (les deux derniers étant survenus au cours du mandat), un épisode de troubles de l'ordre public en novembre 2025, en Guinée-Bissau, ainsi que des tensions aux frontières terrestres, dans la zone du fleuve Mano. Au regard de cette situation, la Communauté a intensifié ses efforts en vue de la mise en place de la Brigade régionale de lutte contre le terrorisme, a procédé au lancement de trois missions de soutien à la paix, tout en s'attellant à préserver les dividendes de la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée et à compléter les cycles de médiation politique et de préparation de la Force en attente. Le présent chapitre fait le point sur ce qui a été réalisé et ce qui ne l'a pas été, en donnant les raisons pour lesquelles cela n'a pas été fait.

2.2 Brigade antiterroriste de la CEDEAO

La décision relative à la Brigade antiterroriste est la plus importante ayant été prise au cours de ce mandat, en ce qui concerne un nouveau mécanisme sécuritaire. Autorisée par la Conférence en décembre 2023, avec un effectif total de 1.650 hommes, son déploiement a été validé par le Comité des Chefs d'Etat-major lors d'une rencontre à Freetown (24-27 février 2026) et d'une réunion en visioconférence, le 9 mai 2026. La feuille de route révisée a été officiellement adoptée à l'issue de la 69ème Session ordinaire (Lungi, 19 juillet 2026), avec un calendrier de mise en œuvre par étapes,

visant à atteindre la pleine capacité opérationnelle d'ici juillet 2027. Des consultations sur le lieu d'implantation du quartier-général de la Force seront facilitées par la Commission, entre les autorités de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigéria.



Le financement reste le principal risque lié au démarrage. Les besoins annuels de financement sont estimés à 481 459 835 dollars américains. En mai 2026, seuls cinq États membres - Nigéria, Liberia, Gambie, Guinée et Guinée-Bissau - avaient effectué le versement des arriérés du Prélèvement communautaire prévus pour la Brigade. Les États membres n'ayant pas encore honoré leurs engagements doivent s'en acquitter de toute urgence, le Président de la Commission étant chargé du suivi auprès des États concernés, afin que le solde des arriérés soit versé avant la fin 2026. La contrainte qui subsiste n'est pas d'ordre conceptuel - les questions liées à la doctrine, à la structure de la Force et à son fondement juridique ayant été réglées - mais elle est matérielle : sans le paiement des arriérés ayant donné lieu à des engagements et sans les contributions des États membres, il ne peut être procédé à un déploiement de la Brigade à l'échelle prévue au départ.

Un deuxième risque, d'ordre procédural, a été relevé au cours du mandat. La République de Guinée, après d'être initialement engagée à fournir une compagnie d'infanterie motorisée a, par la suite, retiré cette contribution. La Commission et CCDM se sont employés à identifier des contributions de remplacement, mais cet incident a permis d'illustrer la fragilité des engagements, en l'absence d'un mécanisme contraignant en matière de contributions. C'est là une question à laquelle l'équipe entrante devra trouver réponse, en vue de l'opérationnalisation de la Brigade.

2.3 La Force en attente de la CEDEAO et la Crise au Niger

La Force en attente de la CEDEAO a effectué un cycle complet de rotation pendant la période du mandat, les principaux contributeurs étant le Nigéria, le Ghana, le Sénégal et la Côte d'Ivoire



L'exercice EAGLE RESOLVE 2024, tenu au Ghana, en mars 2024, a rassemblé près 1 200 hommes venant de 8 pays membres, permettant d'identifier les exigences d'interopérabilité en matière de communications et de logistique. La Force en attente a maintenu son état de préparation pendant les trente jours requis aux termes du Protocole de 1999.

Le test opérationnel le plus déterminant - la crise de juillet-août 2023 au Niger - n'a pas donné lieu à un déploiement. A la suite de la prise du pouvoir à Niamey, le 26 juillet 2023, la Conférence a lancé un ultimatum de sept jours, assorti d'une autorisation explicite pour le déploiement de la Force en attente, en cas de non-respect des exigences. L'ultimatum a expiré et il n'a pas été procédé au déploiement. Cela s'explique par l'insuffisance de consensus entre les États membres, par les contre-signaux crédibles émanant du Mali et du Burkina, ainsi que la prise de conscience du fait qu'un soutien logistique international en faveur d'une intervention coercitive ne serait pas obtenu. Selon la version qui a été donnée, une autorisation publique de recourir à la force avait été délivrée, mais elle n'a pas été exécutée et, depuis, les conséquences de cette inaction, en termes de crédibilité, pèsent sur les prises de décisions de la Communauté en matière de changement anticonstitutionnels de gouvernement. La leçon à retenir, sans porter de jugement, est qu'une autorisation d'usage de la force ne doit pas être donnée si un plan opérationnel clair n'est pas en place et si un consensus entre les États membres n'a pas été obtenu pour son exécution. Cette leçon peut être utile à la nouvelle équipe dirigeante.

2.4 Médiations politiques et Transitions

2.4.1 La Guinée

La gestion de la transition en Guinée, à partir du coup d'Etat de septembre 2021, a été assurée grâce à un engagement constant de la CEDEAO, tout au long du mandat. Des cycles de sanctions et de médiation ont été menés, jusqu'à ce que les autorités de la transition conviennent d'une feuille de route électorale crédible et la mettent en œuvre. Une élection présidentielle a eu lieu le 28 décembre 2025 et des élections législatives le 31 mai 2026. S.E. le Général Mamadi Doumbouya a prêté serment le 17 janvier 2026. Le taux de participation enregistré a été de 52,87 %. Le 28 janvier 2026, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO a levé toutes les sanctions appliquées à l'encontre de la Guinée et rétabli la pleine participation du pays aux instances communautaires. Par la suite, à Lungi, l'adhésion de la Guinée à la Task Force présidentielle sur le Programme de la monnaie unique de la CEDAO a été approuvée. L'exemple de la Guinée montre ce qu'un engagement politique soutenu peut permettre d'accomplir ; il montre également le temps que cet engagement nécessite.



2.4.2 La Guinée-Bissau

Le 26 novembre 2025, la trajectoire politique de la Guinée-Bissau a pris un tournant radical vers le bas, suite à la prise du pouvoir. Sans tarder, la Commission a engagé des initiatives politiques de haut niveau. Un référendum constitutionnel est prévu le 30 août 2026 et des élections générales, le 6 décembre 2026. At Lungi, la Conférence a désigné le Sénégal comme facilitateur, appelant à la libération immédiate du leader du PAIGC et des autres personnalités politiques emprisonnées et invitant la Commission à continuer à offrir des garanties morales et sécuritaires à toutes les parties prenantes. A l'expiration du mandat, une solution n'avait toujours pas été trouvée à ce problème, qui va figurer parmi les priorités de la nouvelle équipe dirigeante.

2.4.3 La Sierra Leone

En Sierra Leone, l'Accord pour l'Unité nationale entre le Gouvernement et le parti d'opposition « All-People's Congress », pour lequel la CEDEAO a apporté un appui à la médiation, a enregistré de grandes avancées pendant la période du mandat. Le rapprochement entre le Gouvernement et l'APC a permis de faire baisser les tensions sociopolitiques, et la grandeur dont a fait montre S.E. le Président Julius Maada Bio, en mettant fin aux poursuites engagées contre l'ancien Président Ernest Bai Koroma, a contribué au rétablissement d'un climat politique serein, en prélude aux élections générales de 2028. Ces évolutions ont été saluées au niveau de la Communauté, tandis qu'un suivi continue d'être effectué par les Garants moraux internationaux et que des encouragements sont adressés à la Commission indépendante pour la Paix et la Cohésion Nationale du pays.

2.4.4 Différends frontaliers dans la zone du fleuve Mano

Des tensions autour de la frontière entre la Sierra Leone et la Guinée, à Yenga, ainsi que le long de la frontière entre le Liberia et la Guinée, à Lofa, ont resurgi pendant la période du mandat. Un Communiqué tripartite, daté du 16 mars 2026, a fourni un cadre pour la désescalade. La réouverture partielle de la frontière à Yenga a été obtenue, mais le retrait total des forces guinéennes de toutes les deux enclaves n'avait pas encore été effectué, à l'expiration du mandat. Un progrès partiel a été enregistré et des appels ont été lancés en faveur d'un retrait total ; à ce sujet, la Commission doit accélérer les travaux d'évaluation technique des points de friction actuels et potentiels, en collaboration avec le Secrétariat de la Mano River Union, l'Union africaine et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (BNUAOS).



2.5 La Sécurité maritime

Les dividendes de la sécurité maritime obtenus par la précédente équipe dirigeante ont été préservés. Le Golfe de Guinée, autrefois l'une des voies navigables les plus dangereuses au monde, n'a enregistré aucun cas de piraterie en 2024 et seulement un cas en 2026 (dans les eaux du Ghana, selon le Bureau maritime international). Il a été procédé au lancement du Groupe des Forces maritimes combinées pour le Golfe de Guinée, le 1er juin 2026, avec la participation de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, du Liberia, du Nigéria et de la Sierra Leone. Le Système d'information policière pour l'Afrique de l'Ouest (SIPAO) a été placé sous contrôle total de la CEDEAO en juillet 2025 et, avant la fin 2025, il recevait près d'1,2 million de demandes de renseignements, avec une aide à titre transitoire de 8 millions d'euros de l'Union européenne. Les défis habituels continuent de se poser (la pêche, illicite, non déclarée et non réglementée, le vol de pétrole et le trafic de drogue), mais les dividendes de la piraterie sont bien réels et devraient être préservés par l'équipe entrante.



2.6 Alerte précoce, Réponse humanitaire et Stabilisation

Huit centres nationaux de coordination du mécanisme de réponse et d'alerte précoce (CNCMR), dont la mission principale est de déclencher des alertes face aux menaces pesant sur la sécurité humaine, sont devenus pleinement opérationnels en juin 2026, sur un total de douze programmés. Pour les quatre restants (Bénin, Cabo Verde, Sénégal et Togo), tout sera fonction du rythme auquel les États membres assureront la mise en service de leurs infrastructures nationales. Le Fonds de secours humanitaire de la CEDEAO a décaissé un montant cumulé de 23 millions de dollars américains sur la période 2020-2025, en faveur de neuf millions de bénéficiaires pour la seule année 2024, essentiellement en réponse à des inondations. Le Fonds régional de stabilisation et de développement de la CEDEAO (FRSD) a débloqué, dans le cadre de la phase II de sa mise en œuvre, un montant de 53,5 millions d'euros au Bénin, au Togo et en Guinée-Bissau, sous forme de subventions destinées à promouvoir l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes, ainsi que d'investissements dans les infrastructures sociales (santé et éducation) et économiques (machines de transformation du riz et de fabrication de briques et de pavés). Deux opérations de déploiement en faveur de la paix - l'ECOMIG, en Gambie et la MASGB, en Guinée-Bissau -se sont poursuivies pendant le mandat. Dans ce cadre, des stratégies de sortie sont à l'étude et une mission d'inspection a été effectuée du 18 au 26 mai 2026. La Commission doit veiller à renforcer la mobilisation de ressources pour la réponse humanitaire et collaborer avec les partenaires internationaux pour faciliter le retour volontaire des migrants en Afrique du Nord, notamment en Algérie, en Libye et en Tunisie.





2.7 Diplomatie antiterroriste

Le mandat de l'Envoyé spécial en matière de lutte contre le terrorisme, S.E. l'Ambassadeur Baba Kamara, a été renouvelé pour une période de trois ans, la Commission étant chargée de lui fournir le soutien nécessaire. L'appel lancé en direction de la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'Union Africaine et du Conseil de Sécurité des Nations Unies, pour une réponse urgente aux besoins des pays touchés par le terrorisme, grâce à un financement sur la base des contributions évaluées par l'ONU, conformément à la Résolution 2719 (2023) du Conseil de Sécurité, a été réaffirmé. Le Président de la Commission a été chargé de renforcer l'engagement avec les pays de l'AES, en vue de la mise en place d'un mécanisme pragmatique de coopération en matière de sécurité, fondé sur l'objectif commun de limitation de la propagation du terrorisme en Afrique de l'Ouest. C'est là le point de convergence des dimensions politique et technique du pilier, sur le programme de la nouvelle équipe dirigeante.

2.8 Evaluation

Le pilier paix et sécurité est celui dans lequel la direction a réalisé les investissements les plus importants et où les contraintes structurelles ont le plus directement limité les résultats. La Brigade antiterroriste avait été conçue et préparée sur le plan doctrinal, son financement avait été chiffré et son plan de mise en œuvre établi, mais le déficit de financement a entravé son déploiement. La médiation politique a abouti à une transition crédible en Guinée, un engagement soutenu en Sierra Leone et un engagement continu en Guinée-Bissau, mais elle n'a pas pu prévenir la prise du pouvoir à Bissau en novembre 2025. La Force en attente a maintenu son état de préparation, mais le préjudice porté à la crédibilité par le non-déploiement au Niger ne saurait être ignoré. La sécurité maritime a été préservée et les capacités d'alerte précoce ont été renforcées. Les avancées concernant ce pilier sont réelles, mais l'environnement a évolué plus rapidement que le cycle de réponse de la Communauté et les prochaines priorités de ce pilier, à savoir l'entrée en activité de la Brigade, les échanges avec l'AES sur la problématique commune de la lutte contre le terrorisme, ainsi que l'achèvement de la transition en Guinée-Bissau, relèvent à présent de la nouvelle équipe dirigeante.

CHAPITRE 3

GOVERNANCE ET ETAT DE DROIT

3.1 Introduction

Le pilier “Gouvernance et Etat de droit” organise trois grands domaines d’action communautaire : la promotion de la démocratie constitutionnelle, par le biais de l’observation électorale, de l’assistance technique aux organes électoraux et du soutien à la convergence constitutionnelle ; la jurisprudence et l’activité administrative de la Cour de justice communautaire et, enfin, le Cadre communautaire pour la lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme, par l’intermédiaire du GIABA. Le présent chapitre livre les résultats pour chacun de ces trois domaines et se conclut sur ce qui a représenté le paradoxe du mandat : le renforcement des capacités en matière de gouvernance technique, alors même que le contexte politique se détériorait.



3.2 Convergence constitutionnelle et Elections

La direction a déployé neuf missions d’observation électorale au cours de ce mandat : au Nigeria (pour la Présidentielle et les législatives, en février 2023), en Sierra Leone (Juin 2023), en Guinée-Bissau (Juin 2023), en Gambie (Municipales, 2023), au Liberia (Octobre–Novembre 2023), au Togo (Avril 2024), au Ghana (Décembre 2024), en Côte d’Ivoire (October–Décembre 2025), en Guinée (Décembre 2025 et Mai 2026), au Cabo Verde (Mai 2026) et au Bénin (Avril 2026). Environ huit cents observateurs à court terme, auxquels s’ajoutent les observateurs à long terme et les membres de l’équipe de base, ont été déployés. Une nouvelle méthode d’observation a été progressivement mise en œuvre, comprenant notamment l’hébergement centralisé des observateurs, l’institutionnalisation de la Mission d’observation électorale des Jeunes de la CEDEAO (EYEOM), ainsi que la publication obligatoire des rapports de mission, aux termes de l’article 18 du Protocole additionnel de 2001.

Les élections présidentielles, législatives et générales se sont déroulées dans le calme en Guinée, au Bénin, au Cabo Verde et en Côte d'Ivoire. Le gouvernement et le peuple du Bénin ont été félicités pour le bon déroulement de la présidentielle du 12 avril 2026. S.E. Romuald Wadagni a été félicité pour son élection, avec 94,05% des suffrages exprimés, tandis que des félicitations ont été adressées à S.E. Patrice Talon pour sa contribution à l'intégration régionale de la CEDEAO. De leur côté, le gouvernement et le peuple de la Guinée ont été félicités pour le bon déroulement du scrutin présidentiel du 28 décembre 2025 et des élections législatives du 31 mai 2026. S.E. le Général Mamadi Doumbouya a également été félicité pour son élection. Il a été pris note des préparatifs des élections en Gambie (5 décembre 2026), outre ceux de la présidentielle au Cabo Verde (15 novembre 2026, le second tour éventuel étant prévu le 29 November) et la Commission a été invitée à continuer d'apporter son soutien aux Etats membres engagés dans des cycles électoraux, tout au long de l'année 2027.

L'assistance technique en faveur des organismes de gestion électorale s'est poursuivie tout au long de la période du mandat, notamment en ce qui concerne la mise à niveau du système biométrique d'inscription des électeurs en Gambie, la révision du cadre juridique électoral en Guinée-Bissau, l'éducation des électeurs en Sierra Leone et la formation au règlement des litiges électoraux au Ghana. Le Réseau des commissions électorales de la CEDEAO (ECONEC) a tenu des réunions annuelles, apparaissant de plus en plus comme une plateforme d'apprentissage par les pairs. Le soutien direct aux réseaux d'observateurs nationaux, grâce aux partenariats avec le Réseau des observateurs électoraux d'Afrique de l'Ouest (WAEON) et des organismes équivalents, a été maintenu, quoiqu'avec des enveloppes financières modestes, de 50 000 à 100 000 dollars américains par pays.

Le paradoxe du mandat réside dans le fait que, du point de vue technique, la qualité du travail électoral de la CEDEAO s'est améliorée, mais dans le même temps, cinq coups d'Etat militaires ont eu lieu dans la région entre 2020 et 2023 (les deux derniers, à savoir ceux du Burkina, en septembre 2022 et du Niger, en juillet 2023, étant survenus au cours du mandat actuel), outre une prise du pouvoir en Guinée-Bissau, en novembre 2025. Les contestations de résultats électoraux, notamment en juin 2023 en Sierra Leone, ont soumis à rude épreuve les cadres normatifs de la Communauté. Il est possible à la Communauté de renforcer la capacité technique, mais elle ne peut pas remplacer la volonté politique des Etats membres de consolider l'ordre constitutionnel. Cette observation structurelle, faite sans esprit de récrimination, est indispensable à toute planification prospective réaliste.

3.3 La Cour de justice communautaire

La Cour de justice communautaire a exercé activement ses compétences pendant toute la période du mandat. Elle a tenu soixante-dix-neuf séances en 2025, comme indiqué par le Président de la Commission dans le Rapport Annuel 2025 présenté au Parlement. La Cour a développé sa jurisprudence en matière de droits de l'homme, d'interprétation du Traité Révisé et des Protocoles de la CEDEAO, ainsi que de droit administratif communautaire. Le détail des affaires examinées figure dans le volume annexe. Parmi les décisions rendues au cours du mandat,



les plus marquantes sont celles garantissant l'accès à la justice pour tous, précisant la portée du Protocole relatif à la libre circulation et définissant les responsabilités des Etats membres dans le cadre d'événements liés à l'ordre public. Cinq nouveaux juges ont été nommés à la Cour de justice communautaire, pour un mandat allant de 2026 à 2030.

La principale contrainte structurelle de la Cour reste l'exécution de ses arrêts. Leur respect dépend de la bonne volonté des Etats membres et il n'est pas prévu de mécanismes coercitifs directs à ce sujet. Le mandat a été marqué par des avancées importantes sur le plan jurisprudentiel, contrebalancées par des déséquilibres en matière d'exécution des décisions. Cette question est liée à l'architecture de la Communauté et ne concerne pas la performance de la Cour elle-même ; son règlement nécessite la prise de mesures par la Conférence des Chefs d'Etat et le Conseil des Ministres, plutôt que la Cour elle-même.

3.4 Lutte contre le Blanchiment d'argent et le Financement du Terrorisme (GIABA)

Le GIABA a grandement contribué à faire avancer le programme de conformité technique de la région en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/CFT), au cours de la période du mandat. La deuxième série d'évaluations mutuelles a été

réalisée pour tous les quinze Etats membres (avant l'avènement de l'AES) et les procédures relatives au troisième cycle d'évaluation ont été publiées en janvier 2026. Des rapports de suivi améliorés ont été élaborés pour la Sierra Leone (5ème), la Guinée (2ème), la Gambie (2ème) et le Bénin (4ème) en 2025. Le Burkina, le Mali, le Nigeria et le Sénégal sont sortis de la liste grise du GAFI, au cours de la période du mandat. Par ailleurs, le Burkina, le Mali et le Niger ont été admis au sein du GIABA en tant que pays non membres de la CEDEAO, après leur retrait de l'organisation, préservant ainsi l'architecture de coopération technique en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sur l'ensemble de la région ouest-africaine. Des travaux de recherche sur les typologies ont été publiés, notamment sur l'utilisation abusive des personnes morales et des montages juridiques.

La conformité technique n'est toutefois pas synonyme d'efficacité. Le rapport d'évaluation mutuelle montre que le niveau de conformité technique de la région est d'environ 55%, tandis que, pour l'efficacité, le score est nettement inférieur. Il s'agit là d'une caractéristique structurelle de l'économie politique de la région – la persistance d'un secteur informel important dans les économies, les transactions en espèces, ainsi que la difficulté de garantir la transparence en matière de propriété réelle dans les juridictions dont les capacités administratives sont limitées.

3.5 Droits de l'Homme

Le cadre communautaire en matière de droits de l'homme, qui se fonde sur la Charte africaine, sur le Protocole de la CEDEAO relatif à la Démocratie et la Bonne Gouvernance, sur l'Acte additionnel en matière d'égalité des droits, ainsi que sur la jurisprudence de la Cour de justice communautaire, a continué à être mis en œuvre par le biais d'activités de suivi, d'établissement de rapports et de partenariats avec la société civile. La Commission de la CEDEAO a engagé des échanges avec la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, avec le système des droits de l'homme des Nations Unies, ainsi qu'avec les partenaires de la société civile. Le mandat a été marqué par une activité intense déployée dans un environnement particulièrement difficile : les libertés politiques et civiles ont été mises à mal lors des périodes de transition dans plusieurs Etats membres ; la violence à caractère sexiste a continué d'afficher des taux de prévalence élevés dans toute la région et la situation des migrants en Afrique du Nord s'est dégradée, notamment en Algérie, en Libye et en Tunisie. La Commission va travailler en collaboration avec les partenaires internationaux afin de faciliter le retour volontaire des migrants, pour des raisons humanitaires.

3.6 Evaluation

Les capacités en matière de gouvernance technique se sont renforcées pour l'ensemble du pilier. La méthodologie d'observation électorale a gagné en maturité ; la Cour a développé sa jurisprudence ; le cadre du GIABA est devenu plus complet. Dans le même temps, les résultats attendus de ce pilier – la stabilité constitutionnelle, le respect des décisions de justice et l'efficacité de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme – n'ont pas suivi les progrès réalisés en matière de capacité technique. La leçon à tirer de ce pilier, au bénéfice de la nouvelle direction, est que la capacité technique est nécessaire mais elle n'est pas suffisante. Les résultats en matière de gouvernance sont fonction de l'environnement politique et économique qui prévaut dans les Etats membres et la capacité de la Communauté à façonner cet environnement est limitée. Ce qu'elle peut faire, c'est un travail de documentation et de médiation, tout en continuant à fournir un soutien. Ce qu'il ne lui est pas possible de faire, c'est de se substituer à la volonté politique. Les prochaines priorités de ce pilier, à savoir la transition en Guinée-Bissau, le soutien au cycle électoral pendant toute l'année 2027, l'amélioration de la coopération technique en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que le renforcement de la jurisprudence de la Cour communautaire, ont toutes été recensées et sont tenues à la disposition de la nouvelle direction.

CHAPITRE 4

ECONOMIC INTEGRATION AND INTERCONNECTIVITY

4.1 Introduction

L'intégration économique demeure l'objectif de base de la CEDEAO. Le mandat de la période 2022-2026 a été marqué par la consolidation des infrastructures commerciales, des orientations claires données par la Conférence sur le programme de la monnaie unique, la préservation structurelle de l'architecture de la libre circulation, ainsi que des avancées importantes en matière d'infrastructures régionales. Il a également été caractérisé par l'écart persistant entre le cadre juridique de la Communauté et la réalité de sa mise en œuvre. Le présent chapitre fait le point de la situation dans quatre sous-domaines : commerce et union douanière ; intégration monétaire ; libre circulation des personnes ; infrastructures régionales et connectivité.

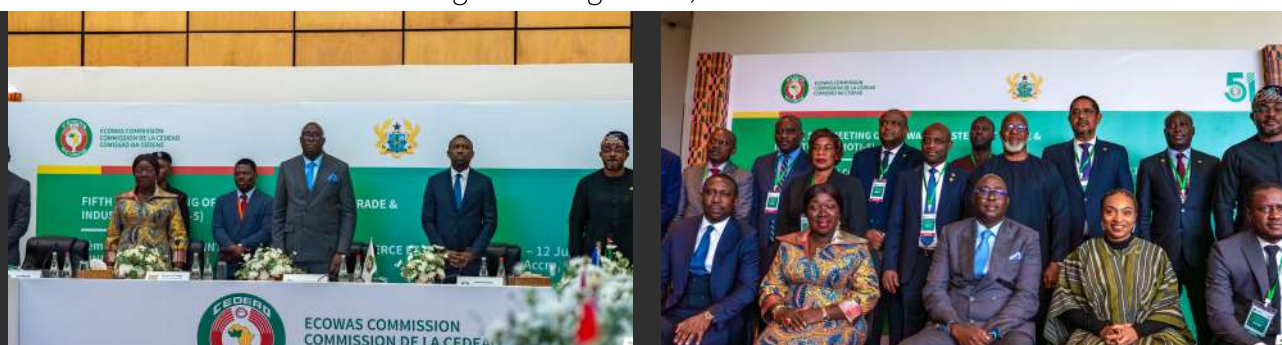


4.2 Trade and the Customs Union

Le Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO, adopté en janvier 2015, est resté opérationnel dans l'ensemble des États membres, pendant toute la durée du mandat. La qualité de la mise en œuvre était variable. Les administrations douanières de plus grande taille - Nigéria, Ghana, Sénégal et Côte d'Ivoire - ont appliqué de manière constante le TEC, tandis que celles de moindre envergure ont occasionnellement effectué des retours aux barèmes tarifaires nationaux, avec une interruption de la formation des agents et de la maintenance des systèmes. Les régimes d'exonération sélectifs accordés par certains États membres, notamment sur les produits alimentaires et sur les véhicules, ont continué d'aller à l'encontre de l'uniformité. La multiplication des accords commerciaux bilatéraux conclus par des États membres à titre individuel a été officiellement identifiée comme un risque pour l'Union douanière de la CEDEAO, lors de la 69ème session ordinaire et un appel a été

lancé aux États membres pour qu'ils évitent de conclure des accords incompatibles avec leurs obligations au titre du Traité révisé de la CEDEAO. Il appartiendra à la Commission de coordonner les positions communes de la Communauté, dans le cadre des négociations internationales avec les tiers.

Le Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLEC) a continué d'être le principal instrument régissant les préférences commerciales intrarégionales. Près de 15 000 certificats d'origine ont été délivrés annuellement dans l'ensemble de la Communauté, un niveau nettement inférieur au volume réel des échanges intrarégionaux, estimés à 150 milliards de dollars



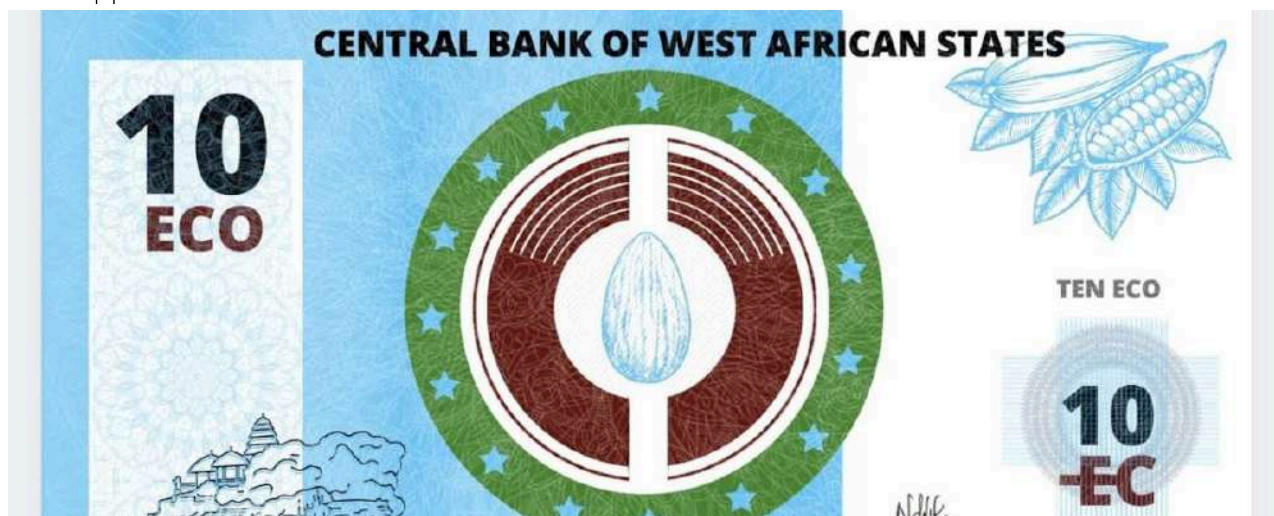
américains - une sous-utilisation persistante, imputable au manque de familiarité des commerçants avec le système, à la complexité des procédures et à l'absence d'uniformisation dans la reconnaissance des postes-frontières. L'initiative relative au Guichet unique de la CEDEAO est devenue opérationnelle en 2025 au Ghana, au Nigéria et au Sénégal, avec des réductions de trente à quarante pour cent des délais de traitement des opérations commerciales signalées dans ces pays. Sept États membres n'avaient toujours pas mis en service les plateformes du guichet unique, à l'expiration du mandat.

Le système de gestion du transit douanier dénommé SIGMAT (Système informatique de gestion des marchandises en transit), a été déployé dans tous les États membres, sauf en Guinée-Bissau. Les campagnes visant la suppression des barrières non-tarifaires ont permis de réduire le nombre de postes de contrôle non autorisés érigés sur les couloirs régionaux, qui est passé d'environ trois cents à deux cents. Ces points de contrôle, comme à l'accoutumée, ont refait surface en l'espace de quelques mois, après que l'attention de la campagne se soit tournée vers d'autres sujets. La Commission doit poursuivre ses efforts avec les États membres pour obtenir une réduction des barrières non-tarifaires, préserver le SLEC et favoriser l'appropriation de l'Union douanière par les pays.

4.3 La Monnaie unique (ECO)

Le Programme de la monnaie unique de la CEDEAO a donné lieu à la formulation de directives d'importance décisive pour la Communauté, à l'issue de la 69ème Session ordinaire. Le paragraphe 13 du Communiqué final réaffirme l'engagement en faveur du lancement en 2027 de l'Eco, qui est un instrument d'importance cruciale pour le renforcement de l'intégration économique régionale. Le lancement débutera avec les pays ayant rempli les critères de convergence fixés et un soutien sera fourni aux pays qui ne sont pas encore prêts, afin de faciliter leur adhésion ultérieure. Il s'agit là d'un changement majeur par rapport à l'hypothèse initiale d'un lancement simultané, acceptant l'idée qu'une introduction par étapes, en commençant par les pays ayant rempli les critères de convergence, est à présent l'approche retenue.

Des consultations de haut niveau ont été menées avec les gouverneurs des banques centrales des États membres et l'appellation 'Eco' a été enregistrée auprès de l'Organisation africaine de la Propriété intellectuelle (OAPI). La demande faite par la République de Guinée, en vue de son adhésion à la Task Force présidentielle chargée du Programme de la monnaie unique de la CEDEAO a été approuvée.



La Commission a été invitée à convoquer une réunion de cette Task Force avant le sommet ordinaire de décembre 2026, après consultation du Président de la République de Côte d'Ivoire, qui est le seul des membres de la Task Force encore en exercice. En outre, la Commission, en collaboration avec l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), a été chargée d'intensifier les consultations avec les gouverneurs de banques centrales, dans l'objectif d'élaborer des propositions consensuelles sur les questions en suspens, qui seront soumises à l'attention de la Task Force. D'autre part, la Commission a été invitée à enregistrer l'ECO en tant que marque de la monnaie unique de la CEDEAO, auprès d'autres organismes régionaux et internationaux compétents en matière de propriété intellectuelle.

En ce qui concerne l'état de convergence à l'expiration du mandat, la situation dans les différents États membres était encore très éloignée des critères minimaux, du point de vue de la stricte conformité. L'inflation régionale, qui s'est établie à 16,8% en 2025 - alors que le critère est fixé à 5% ou moins - a été largement dépassée par tous les États membres, sauf deux. Des déficits budgétaires supérieurs à 4% du PIB ont été enregistrés dans la majorité des États membres. Selon le rapport CEDEAO-AMAO sur la Convergence macroéconomique en 2024 (daté de juillet 2025), neuf États membres ont satisfait au critère relatif aux réserves brutes extérieures en 2024, contre huit en 2023 et onze ont rempli le critère de financement du déficit budgétaire par la banque centrale, contre dix auparavant. D'autre part, deux États membres -le Bénin et le Cabo Verde - ont rempli simultanément tous les quatre critères de premier rang en 2024, alors qu'en 2023, le Cabo Verde était seul dans cette catégorie. Six États membres ont rempli au moins trois des quatre critères de premier rang, contre trois en 2023, tandis qu'un État membre n'a rempli aucun des quatre critères au cours des deux années indiquées. En ce qui concerne les critères de second rang, six États membres les ont remplis en 2024 ; dix ont rempli l'objectif de variation du taux de change et huit celui de la dette publique. Selon les projections préliminaires pour 2025, quatre États membres respecteraient pleinement les critères de premier rang et huit, au moins trois critères. C'est sous cet angle qu'il convient d'analyser la décision relative au lancement par étapes : c'est une acceptation pragmatique de la réalité, en maintenant l'objectif fixé pour 2027, tout en acceptant une différenciation.

L'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest a poursuivi ses travaux de préparation technique pendant toute la durée du mandat : architecture de système de paiement, cadres de politique monétaire, normes de surveillance bancaire et logistique de conversion monétaire. Un rapport de l'IMAO datant de 2024 a estimé que la mise en œuvre de la conversion monétaire prendrait entre dix-huit et vingt-quatre mois, de la date de la décision politique jusqu'à l'achèvement de la conversion, pour un coût supérieur à 2 milliards de dollars américains. Les travaux techniques sont bien avancés et les conditions politiques et macroéconomiques restent le principal frein. Il s'agit du principal dossier que la nouvelle équipe dirigeante devra s'attacher à régler au cours de sa première année de fonction.

d'identité biométriques CEDEAO avaient été délivrées en tout dans l'ensemble des États membres de la CEDEAO, à l'approche de l'expiration du mandat, fournissant ainsi l'infrastructure technique nécessaire à la mobilité basée sur l'identité.

L'écart entre le cadre juridique en place et l'expérience vécue s'est réduit, mais n'a pas disparu. Les tracasseries administratives aux frontières intérieures se sont poursuivies ; les frais informels ('frais de traitement de dossiers') ont persisté ; ; des cas de violation ont été recensés dans plusieurs États membres, notamment pendant les périodes de difficultés économiques. A Lungi, la Conférence a de nouveau insisté sur le fait que les pourparlers en cours avec les pays de l'AES devront contribuer à préserver la mobilité au plan régional, les échanges économiques et les relations entre les peuples à travers l'Afrique de l'Ouest - reconnaissant ainsi le fait que la libre circulation n'est pas simplement un principe communautaire, mais également un intérêt régional commun, qui dépasse la configuration actuelle des membres de l'organisation.

Les attaques xénophobes en Afrique du Sud, ciblant les personnes d'ascendance africaine, en particulier les citoyens ouest-africains, ont été condamnés et les autorités sud-africaines ont été instamment priées de se pencher sur la question pour trouver une solution durable. La décision du Ghana de soumettre la question à la prochaine session de l'Assemblée des chefs d'Etat de l'UA a reçu l'aval de la Conférence. La dimension extérieure de la libre circulation des personnes est une autre question à laquelle la nouvelle équipe dirigeante devra réfléchir.



4.5 Infrastructure régionale et Connectivité

A Lungi, la Conférence a vivement invité la Commission à s'attacher à mettre au point un portefeuille complet de projets d'infrastructures régionales stratégiques, prêts à recevoir des investissements et pouvant attirer des financements provenant d'institutions régionales et internationales d'aide au développement, de fonds souverains, d'investisseurs privés et d'autres partenaires. La Commission doit veiller à donner la priorité aux projets dans les domaines des transports, de l'énergie, de la connectivité numérique et des infrastructures hydrauliques, ainsi qu'à rendre compte chaque année des progrès réalisés en matière de préparation, de financement et de mise en œuvre. C'est un mandat qui lui est ainsi directement donné, pour faire en sorte de constituer, à partir des cadres stratégiques, toute une réserve de projets.

4.5.1 Energie : le Gazoduc Africain Atlantique

L'Accord intergouvernemental relatif au Gazoduc Africain Atlantique (GAA) a été signé et la Communauté a affirmé son soutien au projet, en tant qu'initiative stratégique destinée à renforcer la sécurité énergétique régionale, l'industrialisation, l'intégration économique et le développement durable en Afrique de l'Ouest. La coopération entre les Etats membres de la CEDEAO et le Royaume du Maroc a considérablement progressé. Le GAA est désormais le plus grand projet d'infrastructure régional de l'histoire de la Communauté et son avancement au cours des prochaines années constituera un test majeur de la capacité de la région à traduire le consensus politique en réalisation concrète de projet.

4.5.2 Transport aérien

Les efforts visant à réduire le coût du transport aérien en Afrique de l'Ouest ont été poursuivis de manière soutenue. La Côte d'Ivoire est le seul Etat membre ayant supprimé les taxes qui s'appliquaient, au cours de la période du mandat. Les autres Etats membres ont été priés de diligenter les procédures au niveau national, notamment les consultations intersectorielles, la révision des lois fiscales pertinentes, la sensibilisation des parties concernées et des fournisseurs de services aéroportuaires, ainsi que le respect de la Décision de la Conférence relative aux taxes sur le transport aérien et à la réduction des redevances de services aux passagers et de sécurité. Le Comité régional de surveillance économique du transport aérien a été créé par la CEDEAO et la Conférence a exhorté la BIDC, la BAD, l'Afreximbank et d'autres partenaires à collaborer avec la Commission en vue de la mobilisation de financements multilatéraux en faveur des infrastructures de transport aérien.

4.5.3 Transformation numérique

L'Acte additionnel révisé sur la Protection des données personnelles dans l'espace CEDEAO a été adopté, ainsi que des textes du Conseil relatifs aux données ouvertes, aux communications électroniques, à la gouvernance numérique, à l'itinérance et à la cybersécurité. Le Mécanisme régional de coordination en matière de cybersécurité a été mis en place. Ensemble, ces instruments constituent l'élargissement le plus important de l'architecture réglementaire numérique de la Communauté depuis une décennie, et leur mise en œuvre est une priorité absolue pour le prochain Commissaire aux Infrastructures, à l'Énergie et à la Numérisation.

4.6 Développement du secteur privé

En ce qui concerne la Politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest (PICA), le travail de conception et les activités de mise en œuvre pilote se sont poursuivis tout au long du mandat, le financement nécessaire à la mise en œuvre complète étant limité. L'environnement des affaires, au plan régional, a continué de refléter les fondamentaux : l'accès au financement s'établissant à un niveau compris entre 15% et 20 pour cent du PIB (à peu près la moitié de la moyenne de l'Afrique subsaharienne); les taux d'intérêt étant situés dans une fourchette comprise entre 25% et 35% pour les petites et moyennes entreprises ; ainsi qu'un climat des affaires qui est resté difficile, selon les évaluations comparatives internationales. Des codes d'investissement modèles ont été adoptés dans cinq Etats membres, avec une réduction notée des délais d'approbation des investissements, qui passent de six à douze mois à trente à quarante-cinq jours.

A Lungi, le Président du Conseil des entreprises de la CEDEAO, Alhaji Aliko Dangote, a pris la parole devant la Conférence des Chefs d'Etat, à l'instar du Président de la Commission et du Secrétaire général adjoint des Nations Unies, ce qui indique le poids institutionnel croissant dont bénéficie la voix du secteur privé dans les délibérations de la Communauté. La recherche d'un moyen de permettre à la Communauté de se rapprocher du capital privé régional est un point méritant l'attention de la nouvelle équipe dirigeante.

4.7 Sécurité alimentaire

La situation alimentaire et nutritionnelle dans certaines parties de la région et l'impact de la hausse des prix des engrais sur la productivité agricole, sont restés un sujet de grande préoccupation pour la Communauté ; des mesures ont été adoptées par les Etats membres et par les institutions communautaires pour atténuer la crise des engrais et renforcer les mécanismes régionaux de sécurité alimentaire mis en place. Les progrès obtenus dans le cadre de l'Agenda Riz de la CEDEAO

ont été salués et un appel a été lancé en faveur de l'accélération de la mise en œuvre de la Feuille de route régionale pour le riz, dans le cadre des efforts visant à réduire la dépendance à l'égard des importations et assurer la souveraineté alimentaire. Par ailleurs, les 3,7 millions de litres de lait produits annuellement au titre du programme régional d'élevage et les 1 384 532 repas scolaires distribués, constituent deux indicateurs concrets de la portée du programme.



4.8 Evaluation

L'intégration économique a enregistré des avancées significatives sur plusieurs fronts : la décision relative à l'Eco, l'AAGP IGA, les instruments de transformation numériques et le TEC qui continue de s'appliquer. Toutefois, elle est très en retard sur d'autres fronts : suppression des barrières non-tarifaires, utilisation du SLEC, convergence en vue de l'introduction de la monnaie unique, réforme harmonisée de la fiscalité du transport aérien. La principale contrainte structurelle, en ce qui concerne ce pilier, est l'écart entre les cadres juridiques de la Communauté et leur mise en œuvre dans les Etats membres. Cet écart ne peut être comblé que par des contacts soutenus avec les administrations des Etats membres et par la mobilisation de financements liés à l'investissement, afin de traduire les instruments juridiques en actions concrètes sur le terrain. La nouvelle équipe dirigeante hérite d'un programme ambitieux - le lancement échelonné de l'ECO en 2027, la mise en service du GAA, l'opérationnalisation de l'architecture numérique et la mise en œuvre du portefeuille d'infrastructures stratégiques.

CHAPITRE 5

TRANSFORMATION, DÉVELOPPEMENT INCLUSIF ET DURABLE, INCLUSION SOCIALE

5.1 Introduction

Le présent chapitre regroupe les deux piliers de la Vision – les chapitres portant sur la transformation, le développement inclusif et durable et l'inclusion sociale. Ils sont traités ensemble parce que, dans la réalité de la programmation de la Communauté, la transformation et l'inclusion sont inséparables : des infrastructures sans inclusion génèrent une croissance sans emploi ; l'inclusion sans transformation perpétue la pauvreté. Le chapitre présente un compte rendu sur quatre sous-domaines : santé ; éducation, jeunesse et emploi ; genre et inclusion sociale ; réponse humanitaire et déplacements de populations.

5.2 Santé

L'Organisation ouest-africaine de la Santé (OOAS) s'est employée à promouvoir la coopération régionale en matière de santé, tout au long du mandat. La Stratégie 2025 - 2029 dénommée "One Health/Une Seule Santé" a été mise au point, avec le manuel de gouvernance correspondant, mettant la Communauté en position de faire face à la convergence croissante des menaces liées à la santé humaine, animale et environnementale. Les programmes de formation en soins infirmiers et en obstétrique ont été harmonisés, à l'occasion d'une session technique organisée en février 2026 à Cotonou. Par ailleurs, l'initiative d'automatisation des données du Système national d'information sur la gestion de la santé (NHMIS) a progressé en Gambie, au Liberia, en Sierra Leone et au Togo. Les programmes de vaccination se sont poursuivis et les activités de lutte contre les menaces endémiques (choléra, méningite, épidémies saisonnières) ont été menées sous la responsabilité du Centre régional de coordination.

La principale contrainte structurelle de ce pilier est apparue clairement au cours de la seconde moitié du mandat. La suppression, en janvier 2025, de la plupart des programmes de l'USAID, a entraîné une baisse sensible du financement extérieur de la santé. Selon des estimations sur la base de modèles indépendants, près de 1 000 décès maternels supplémentaires sont survenus en 2025 dans six pays vulnérables d'Afrique de l'Ouest et du Centre, en conséquence directe du retrait de l'USAID. Selon les estimations, le Nigeria a perdu, à lui tout seul, plus de 600 millions de dollars américains de financement de la santé, soit près d'un cinquième de son budget annuel de la santé. Le Directeur général de l'OOAS a attiré l'attention du Conseil sur la nécessité de mobiliser des ressources nationales en faveur de la santé et d'étudier la mise en place de taxes affectées à la santé, ainsi que des modes de financement innovants pour le secteur de la santé. La question du déficit de financement de la santé – le retrait de l'USAID, la réduction des engagements des partenaires bilatéraux, la mobilisation insuffisante des ressources nationales – constitue une priorité absolue pour le nouveau Commissaire Développement humain et Affaires sociales.



5.3 Education, Jeunesse et Emploi

Il a été procédé, au Bénin, au Togo et en Guinée Bissau, à la mise en œuvre de la Phase II du Fonds régional de stabilisation et de développement (FRSD) de la CEDEAO, pour laquelle une enveloppe de 35 millions EUR avait été programmée. S'agissant des résultats cumulés, l'on note la formation de 1 850 jeunes, avec un taux d'insertion de 78%, la réalisation de 47 projets d'infrastructures communautaires, ainsi qu'un soutien apporté à près de 150 petites et moyennes entreprises, en vue de leur développement. Dans le cadre du FRSD et des programmes qui s'y rapportent, 9 120 jeunes ont été formés au total pendant la période du mandat et près de 5 025 emplois permanents ont été recensés. Les 1 384 532 repas scolaires livrés en 2025, au titre du programme régional d'alimentation scolaire, fournissent à eux seuls un indicateur de l'impact des programmes régionaux complémentaires en matière de sécurité alimentaire sur les résultats dans les domaines de l'éducation et de la protection sociale.

La réalité démographique régionale – environ soixante pour cent de la population âgée de moins de vingt-cinq ans, et un taux de chômage des jeunes bien supérieur à la capacité d'absorption de l'emploi salarié en milieu urbain – rend ces programmes nettement insuffisants au regard de l'ampleur du défi. La réponse à apporter par la Communauté à la question de la jeunesse et de l'emploi doit être de plus grande envergure. Il s'agit là d'une priorité stratégique pour la nouvelle équipe dirigeante et le prélèvement communautaire ne peut, à lui seul, en assurer le financement. Cela nécessitera la mobilisation de l'espace fiscal des Etats membres, du capital privé, ainsi qu'un cofinancement à grande échelle de la part des partenaires au développement.





5.4 Genre et Inclusion sociale

La Déclaration présidentielle sur la promotion de la parité dans la représentation politique au sein des États membres de la CEDEAO a été adoptée comme initiative phare issue des célébrations du Jubilé d'or de la CEDEAO. En décembre 2025, les femmes n'occupaient que 19,4% des sièges à la Chambre basse du Parlement, dans toute la région. La Déclaration fixe comme objectif ambitieux la parité dans la représentation politique au parlement dans l'espace CEDEAO d'ici 2035. L'engagement en faveur de la promotion de la participation des femmes à la vie politique et publique a été réaffirmé, les États membres étant encouragés à renforcer les mesures visant à accroître la représentation des femmes au sein des instances décisionnelles. Il s'agit là d'un engagement de grande envergure, dont la mise en œuvre dépendra des mesures législatives prises par les États membres, des réformes politiques et de la mobilisation citoyenne au cours de la prochaine décennie.

Au total, pour l'ensemble des programmes d'inclusion mis en place au cours du mandat, plus de cinquante femmes issues des communautés rurales au Liberia et en Sierra Leone ont bénéficié d'un soutien, par le biais de programmes visant à améliorer leurs moyens de subsistance et à favoriser la création d'entreprises, comme cela avait été indiqué dans le rapport à mi-parcours de 2026. Des initiatives plus larges en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation ont été mises en

œuvre par le département du Développement humain et des Affaires sociales. La prévalence de la violence liée au genre s'est maintenue à des niveaux compris entre 30% et 40% dans la région, selon les données d'enquêtes disponibles pour la Communauté et pour les États membres. Les cadres normatifs de la Communauté restent solides, mais les lacunes en matière de mise en œuvre et d'application sont importantes.



5.5 Réponse humanitaire et Déplacements de populations

Les activités entreprises par la Communauté en matière d'intervention humanitaire, au cours de la période du mandat, sont exposées au Chapitre 2. En sus de la dimension paix et sécurité, ce pilier a enregistré 7,84 millions de dollars américains pour l'assistance humanitaire directe et la protection sociale, par le biais de programmes de partenariat mis en œuvre principalement au Bénin, au Togo, en Sierra Leone et au Liberia. A Lungi, la Conférence a noté avec une grande préoccupation la détérioration de la situation humanitaire dans la région en raison des conflits, du terrorisme, des déplacements de populations, de l'insécurité alimentaire et de catastrophes liées au climat, outre les conséquences particulièrement dévastatrices pour les femmes et les enfants, notamment le recrutement, la traite et l'exploitation, la perturbation de la scolarité et l'accès limité au logement, aux soins de santé et aux moyens de subsistance. La Commission a été invitée à intensifier la mobilisation de ressources pour faire face aux besoins les plus pressants, à renforcer la coordination entre les États membres pour favoriser une éducation en toute sécurité dans les situations d'urgence, ainsi qu'à travailler avec les partenaires internationaux pour faciliter le retour volontaire des migrants depuis l'Afrique du Nord.



5.6 Climat et Environnement

Les chocs liés au climat se sont intensifiés, au cours de la période du mandat. Les inondations dans le bassin du lac Tchad, le bassin du Niger et le littoral ouest-africain ont conduit, de manière répétée, à des déplacements massifs de populations. Le Fonds de secours humanitaire a permis d'aider plus de neuf millions de bénéficiaires, pour la seule année 2024, principalement en raison d'inondations. La politique environnementale de la Communauté et son cadre d'adaptation au changement climatique ont continué d'être mis en œuvre, bien qu'à des niveaux insuffisants par rapport à l'ampleur du défi. L'imbrication entre le climat, la sécurité alimentaire et les déplacements de populations constitue désormais une caractéristique structurelle de l'environnement de développement de la région.



5.7 Les outils issus du Jubilé d'or (La CEDEAO@50)

Le mandat de la période 2022-2026 a coïncidé avec le jubilé d'or de la Communauté. Le lancement des activités liées au Jubilé a été effectué le 22 avril 2025 à Accra, sous le haut patronage de S.E. le Président John Dramani Mahama. Des commémorations ont eu lieu dans les différentes capitales tout au long de l'année, sous le thème 'Plus Forts ensemble, pour un Avenir meilleur.'

Au Sommet de Lungi, les Chefs d'Etat et de Gouvernement, s'appuyant sur un héritage de cinquante ans d'intégration régionale et sur les engagements pris lors de la célébration du 50ème anniversaire de la CEDEAO à Lagos, ont procédé à la signature de la Déclaration d'engagement envers le Pacte pour l'Avenir - réaffirmant leur volonté commune de consolider l'unité régionale, d'instaurer une paix durable, d'accélérer un développement partagé et durable, ainsi que de veiller à ce que les cinquante prochaines années de la Communauté soient marqués par des résultats concrets, une prospérité inclusive, ainsi qu'un renforcement de la voix de l'Afrique de l'Ouest sur la scène mondiale.

Le gouvernement de la République populaire de Chine a construit et fait don à la CEDEAO du nouvel immeuble abritant son siège à Abuja - une contribution majeure et un symbole durable du partenariat stratégique entre la CEDEAO et la Chine, ainsi qu'un héritage concret de ce mandat.



5.8 Evaluation

Le pilier de la transformation et de l'inclusion a été le plus exposé aux chocs liés au financement extérieur. Le retrait de l'USAID a entraîné une contraction importante du financement de la santé, qu'aucun mécanisme communautaire ne peut remplacer rapidement. Les programmes axés sur l'emploi des jeunes ont atteint des milliers de jeunes, mais l'ampleur du défi démographique reste plusieurs fois supérieure à la portée du programme. Les engagements en faveur de la parité homme-femme ont été considérablement renforcés dans le cadre de la déclaration de la Conférence, mais ils nécessiteront la prise de mesures législatives et un suivi de la société civile, au niveau des Etats membres. Le Jubilé d'or a laissé un héritage concret - le Pacte signé, la Déclaration relative à la Parité, le nouveau siège, etc... Les prochaines priorités, en ce qui concerne ce pilier (viabilité du financement de la santé, extension des programmes en faveur des jeunes, mise en œuvre effective de la Déclaration sur la parité entre les femmes et les hommes, et renforcement des programmes axés sur les liens entre le climat et l'aide humanitaire) ont été recensées et sont disponibles à l'intention de la nouvelle équipe dirigeante.

PARTIE



Performance Institutionnelle

CHAPITRE 6

VIABILITE FINANCIERE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Introduction

Le présent chapitre fait le point en ce qui concerne la performance de la Communauté en matière de ressources financières et humaines, au cours du mandat de 2022 à 2026. Suivant les orientations données par la Conférence à Lungi, ainsi que celles du Conseil des Ministres, tout en restant attaché au principe du compte rendu fidèle adopté dans le cadre de ce recueil, le chapitre présente la situation telle qu'elle est – notamment la nette insuffisance des montants mobilisés au titre du prélèvement communautaire, l'accumulation des arriérés, les postes vacants, ainsi que l'impact du retrait des pays de l'AES sur tous ces points.

6.2 Situation financière au 15 juin 2026

Le budget approuvé de la Communauté pour 2026 s'élevait à 411 724 082 UC. Les recettes perçues au 15 juin 2026 se sont chiffrées à 149 756 098 UC, soit 36,4% de la dotation approuvée à ce titre – une amélioration nette par rapport au niveau de 23,5% atteint à la même période de l'exercice 2025, qui s'explique principalement par le règlement des arriérés de contribution au titre du Prélèvement communautaire de 2025 par le Nigeria. Le montant réel des dépenses à la date du rapport s'élève 70 138 885 UC, soit 17,0% du budget approuvé. Le montant consolidé des dépenses opérationnelles se chiffre à 33 868 685 UC, contre un montant approuvé de 161 545 551 UC, soit un taux d'exécution d'environ 21% (une amélioration de soixante-huit% en glissement annuel, de la performance opérationnelle). Le taux d'exécution budgétaire des différentes institutions s'est établi à un niveau compris entre 13,1% pour la Commission et 42,7% pour l'institution affichant le pourcentage le plus élevé. Le montant des liquidités de la Communauté était de 26 879 747 UC au 15 juin 2026, contre 15 218 095 UC au début de l'exercice et toutes les obligations arrivées à échéance ont été honorées.

Tableau 6.1 Situation budgétaire 2026 au 15 juin 2026 (UC)

Rubrique	Montant (UC)	% du Budget	Élément de comparaison
Budget approuvé pour 2026	411,724,082	100.0%	-
Recettes (au 15 juin)	149,756,098	36.4%	23,5% pour la période correspondante de l'exercice 2025
Dépenses réelles (au 15 juin)	70,138,885	17.0%	-
Situation de Trésorerie (au 15 juin)	26,879,747	-	UA 15,218,095 (opening)
Dépenses opérationnelles consolidées	33,868,685	~21% des ops approuvées	Hausse de 68% en glissement annuel

6.3 Prélèvement Communautaire : Montant évalué, Reçu, Restant

Le Prélèvement communautaire est la principale source de financement de la Communauté, contribuant à financer entre 75% et 90% du budget de la CEDEAO, aux termes des dispositions de l'article 72 du Traité révisé qui fixent le taux à 0,5% des importations extra-communautaires. Depuis son entrée en vigueur en juillet 2003, le montant total du Prélèvement communautaire évalué s'élève à 2 772 066 220 UC. Au 15 juin 2026, le total des arriérés se chiffrait à 595 690 691 UC – ce qui signifie que 21,5% du montant du prélèvement communautaire évalué depuis le début restent impayés. Cinq Etats membres – le Nigeria, la Guinée, le Bénin, le Cabo Verde et la Côte d'Ivoire – représentent près de 88,5% du solde restant. Les décaissements effectués au titre du prélèvement communautaire, en faveur des différentes institutions et agences s'élèvent à 84,43 millions UC au 15 juin 2026, soit 34% du budget approuvé pour 2026.

Il est essentiel de tenir compte du contexte structurel, pour la lecture de ces chiffres. Le retrait du Burkina, du Mali et du Niger a entraîné une réduction de près de 20% de l'assiette du Prélèvement communautaire. Le paiement de 54 millions de dollars effectué par le Nigeria en décembre 2024 était le premier versement intégral qu'il avait fait au titre du Prélèvement communautaire en 19 ans et, après cela, il a fait un autre versement de 100,3 millions de dollars américains en 2026. Ces deux paiements, pris ensemble, expliquent largement l'amélioration de la situation des recettes par rapport à l'année précédente. Le problème sous-jacent de la mobilisation des ressources du Prélèvement communautaire, n'a toutefois pas été réglée. Lors de la 69ème Session ordinaire, la Conférence a officiellement exprimé sa préoccupation face à la persistance des arriérés liés au Prélèvement communautaire, exhortant vivement les Etats membres à honorer pleinement leurs obligations financières. La Commission doit intensifier ses démarches en direction des Etats membres pour les exhorter à accélérer la mise en œuvre des dispositions du Protocole relatif au Prélèvement communautaire, tout en veillant à élaborer des mesures susceptibles d'assurer un financement durable.

Tableau 6.2 Prélèvement communautaire – Situation cumulée depuis sa mise en place

Rubrique	Montant (UC)	Pourcentage
Montant cumulé du Prélèvement communautaire évalué (Juillet 2003 – 15 juin 2026)	2,772,066,220	100.0%
Montant reçu à ce titre	2,176,375,529	78.5%
Solde impayé (arriérés)	595,690,691	21.5%
Part des arriérés détenue par les cinq Etats membres classés en tête de liste	~527,186,000	88,5% des arriérés

6.4 Contributions des partenaires au développement et Evaluation des piliers de l'UE

En ce qui concerne les subventions des partenaires au développement en faveur de la Communauté, la situation est restée instable tout au long du mandat. Leur montant a atteint un pic en 2024, s'établissant à près de 32,2 millions UC, avant de retomber à 23,4 millions UC en 2025, soit une baisse de 27% en l'espace d'un an, due principalement à la suppression, en janvier 2025, de la plupart des programmes de l'USAID. Le montant total des subventions a donc baissé dans une proportion supérieure à l'impact du retrait des pays de l'AES sur le Prélèvement communautaire, au cours de la seconde partie du mandat. La Communauté s'est ainsi trouvée confrontée simultanément à une baisse de la contribution de base (en raison du départ des pays de l'AES) et de la contribution extérieure (du fait de la redéfinition, par l'USAID et par les partenaires, de leurs priorités).

L'évaluation des piliers de l'UE (le processus d'audit qui, en cas de succès, doit permettre à la CEDEAO de recevoir un soutien budgétaire de l'UE et de gérer des programmes financés par elle, au titre de la gestion indirecte) en est restée au stade de la préparation tout au long de la période du mandat. Une mission d'évaluation comparative a été effectuée auprès de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en novembre 2024 ; des réunions préparatoires à l'audit ont été organisées avec les « champions » désignés pour chaque pilier de l'UE, au sein de la Commission et de la BDC ; enfin, l'appui institutionnel en faveur des programmes de la CEDEAO, grâce au financement de l'UE, a continué d'accompagner la préparation pour les neuf domaines couverts par les piliers. L'évaluation formelle n'avait toujours pas été effectuée à l'expiration du mandat. La réalisation de l'évaluation va être une priorité de premier ordre pour la nouvelle équipe dirigeante, compte tenu du fait qu'elle devra faire face à des implications fiscales, tant que l'institution n'aura pas dépassé le statut de préparation.

6.5 Situation des Ressources humaines au 15 juin 2026

Au 15 juin 2026, 448 postes de l'organigramme approuvé étaient encore vacants. En 2026, il a été procédé à des recrutements pour 94 postes, entre le 1er janvier et le 10 juin. Des entretiens ont été organisés pour un total de 16 postes d'encadrement, du 16 juin au 6 juillet. Par ailleurs, d'autres séances d'entretien, concernant 18 postes d'encadrement laissés vacants par le départ de ressortissants de l'AES, se poursuivaient sous la responsabilité de l'agence de RH indépendante Deloitte NG, l'achèvement étant prévu pour la fin juillet 2026. Au cours du mandat, 5 juges et 9 autres fonctionnaires statutaires ont été recrutés. Le processus de conversion des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée, décidé lors de la 95ème réunion du Conseil, s'est achevé avec la conversion des onze derniers agents sous contrat, mettant ainsi fin au cycle de conversion sous sa forme actuelle.

A Freetown, le Conseil a approuvé la recommandation du CAF et donné instruction de suspendre tous les nouveaux recrutements (postes n'ayant pas encore fait l'objet d'annonce) jusqu'à l'arrivée de la nouvelle équipe de direction et la mise en œuvre de mesures de rationalisation de

l'organigramme. A ce sujet, une évaluation indépendante de l'organigramme est effectuée par Development Aid Limited, dont le rapport sera soumis à la nouvelle équipe. Il s'agit là d'une mesure délibérée et prudente : elle préserve la marge de manœuvre de la nouvelle direction, en ce qui concerne la forme et la taille des effectifs de la Commission, tout en évitant la multiplication d'engagements sur lesquels le Président entrant ne peut pas revenir.

Tableau 6.3 Situation des Ressources Humaines au 15 juin 2026

Rubrique	Nombre	Notes
Postes approuvés (organigramme)	-	En cours d'examen
Postes vacants au 15 juin 2026	448	Suspension des recrutements
Recrutements entre le 1 janvier et le 10 juin 2026	94	Effectués
Postes d'encadrement pour lesquels des entretiens ont été organisés -16 juin – 6 juillet	16	En cours
Postes d'encadrement vacants du fait de l'AES - pour lesquels des entretiens sont en cours (Deloitte NG)	18	Objectif – Fin juillet
Juges et autres fonctionnaires statutaires recrutés au cours du mandat	14	5 Juges + 9 autres fonctionnaires
Conversion de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée	11	Dernier groupe

L'Auditeur général a relevé que l'effectif actuel « n'est pas en position de s'acquitter de la mission définie dans le cadre de la Vision 2050 de manière optimale ». Cette observation en dit long sur la situation, en termes de ressources humaines, dont hérite la nouvelle direction : une organisation dont l'effectif autorisé n'a jamais été au complet, dont les effectifs ont été considérablement réduits par le retrait des pays de l'AES (en particulier aux grades les plus élevés, P5 et autres) et dont la dotation future en personnel dépendra des décisions à prendre par le Président entrant, concernant la structure et la taille de la Commission.



6.6 Evaluation structurelle

La situation des ressources financières et humaines de la Communauté à la fin du mandat est révélatrice des difficultés qui perdurent. En 2026, il a été enregistré une nette amélioration dans la mobilisation des ressources du prélèvement communautaire par rapport à 2025, principalement en raison des versements exceptionnels effectués par le Nigeria. Toutefois, le montant des arriérés, qui s'élèvent à 595,69 millions UC, ainsi que la perte des contributions de l'AES, signifient que la base des recettes de la Communauté n'est pas encore sur une trajectoire viable. Le niveau des ressources humaines est nettement inférieur à l'effectif approuvé, et la suspension volontaire des recrutements préserve la marge de manœuvre décisionnelle de la nouvelle équipe dirigeante, au prix d'une poursuite de l'utilisation des capacités opérationnelles jusqu'à la limite. Le niveau de l'aide des partenaires au développement a baissé, parfois de manière très sensible, les effets du retrait de l'USAID continuant de se faire sentir dans les secteurs de la santé et des affaires humanitaires.

Trois priorités structurelles se dégagent pour la nouvelle direction. Tout d'abord, le Protocole relatif au Prélèvement communautaire requiert un engagement politique renouvelé, aussi bien pour réduire les arriérés accumulés que pour éviter les nouvelles accumulations. La directive donnée par la Conférence à Lungi, pour que soient 'élaborées des mesures visant à garantir un financement durable', invite à repenser en profondeur les modalités opérationnelles du Prélèvement communautaire, non pas à se limiter à des rappels plus fermes aux Etats membres. En deuxième lieu, l'évaluation des piliers de l'EU doit être menée à bien. Le fait de laisser perdurer le statut de « préparation uniquement » constitue un risque fiscal. Troisièmement, l'opération de rationalisation de l'organigramme doit être menée à bien et ses recommandations mises en œuvre, en tenant compte de l'enveloppe budgétaire. Un organigramme adapté, doté d'effectifs complets et pouvant s'appuyer sur des ressources viables, sera à même de produire des résultats plus importants que l'organigramme actuel, caractérisé par le sous-effectif et visant un effectif irréalisable en la matière.

Ce dont il est question ici, c'est d'une résilience face à la difficulté, pas d'une crise. La trésorerie a été maintenue ; toutes les obligations ont été honorées à l'échéance ; les nominations statutaires ont été effectuées et les activités principales de la Communauté se sont poursuivies tout au long de la période. Il s'agira, pour la nouvelle équipe dirigeante, de faire en sorte de transformer cette résilience en durabilité.

PARTIE IV



**ENSEIGNEMENTS TIRES ET
AGENDA POUR L'AVENIR**

CHAPITRE 7

ENSEIGNEMENTS TIRES

7.1 Introduction

Ce chapitre présente six enseignements tirés du mandat 2022–2026. Ceux-ci sont proposés, sans formuler de reproches, ni faire de l'autosatisfaction, sous forme d'observations sincères pouvant être utiles à la nouvelle direction. Ils sont tirés des informations présentées dans les chapitres précédents et des délibérations des organes statutaires tout au long du mandat.

7.2 LEÇON N° 1 : La capacité technique est nécessaire, mais pas suffisante.

Pour chacun des piliers - gouvernance, sécurité, intégration, transformation, les capacités techniques de la Communauté se sont renforcées au cours de la période. La méthodologie d'observation électorale a gagné en maturité. La doctrine de lutte contre le terrorisme a progressé. Les infrastructures commerciales ont été consolidées. Les cadres de conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme se sont renforcés. Des outils de gouvernance numérique ont été adoptés. Cependant, les résultats du pilier n'ont pas suivi les améliorations des capacités techniques de manière linéaire. Cinq coups d'Etat militaires se sont produits dans l'ensemble de la région entre 2020 et 2023 ; une autre prise du pouvoir a eu lieu en Guinée-Bissau, en novembre 2025. Le terrorisme au Sahel s'est étendu, malgré les investissements consacrés à la lutte contre le terrorisme. La convergence, en vue de la mise en place de la monnaie unique, n'a pas été réalisée. La leçon à retenir est que la capacité technique est nécessaire, mais elle n'est pas suffisante ; les résultats en matière de gouvernance dépendent du contexte politique et économique des Etats membres. La nouvelle direction devrait investir à la fois dans les capacités techniques et dans les relations politiques grâce auxquelles ces capacités se traduisent par des résultats concrets.

7.3 LEÇON N° 2 : La viabilité financière ne peut reposer sur le seul Prélèvement communautaire.

Le Prélèvement communautaire constitue le pilier constitutionnel du financement de la Communauté. Toutefois, l'expérience des quatre dernières années montre que la mobilisation des ressources liées à ce prélèvement est exposée de manière chronique aux cycles budgétaires des Etats membres, aux priorités politiques et, à présent, suite au retrait des pays de l'AES, au rétrécissement de l'assiette d'imposition. Un montant d'arriérés de 595,69 millions UC à l'expiration du mandat, ce n'est pas le fait du hasard ; c'est une caractéristique structurelle du

modèle de financement de la Communauté. Le mandat donné à la nouvelle équipe de direction par la Conférence à Lungu, concernant "l'élaboration de mesures visant à garantir un financement viable" invite à un examen en profondeur de la base de revenus de la Communauté, de ses pratiques en matière de gestion de la dette, de ses options de dotation, ainsi que de son accès à l'aide des partenaires au développement – la réalisation de l'évaluation des piliers de l'UE étant une priorité de premier ordre, dans ce dernier cas.

7.4 LEÇON N° 3 : L'autorisation du recours à la force devrait être subordonnée à la disponibilité opérationnelle

L'atteinte à la crédibilité de la CEDEAO, en raison de la non-exécution de l'autorisation de déploiement de la Force en attente, dans le cadre de la crise de juillet-août 2023 au Niger, continue de peser jusqu'ici sur la prise de décisions de la Communauté. La leçon à retenir, proposée sans reproche, est que l'utilisation de la force ne doit pas être autorisée en l'absence d'un plan opérationnel clair et d'un consensus des Etats membres quant à la mise en œuvre. Il conviendra pour la nouvelle équipe dirigeante, aux fins de l'activation de la Brigade antiterroriste – dont la date cible pour la pleine capacité opérationnelle est fixée à juillet 2027 – de tenir compte de cette leçon et de veiller à ce que les conditions politiques, financières et logistiques nécessaires au déploiement soient réunies avant l'annonce des décisions à cet égard.

7.5. LEÇON N° 4 : L'écart entre la législation communautaire et les pratiques des Etats membres reste le principal obstacle à la mise en œuvre.

Avec un tableau de réalisations sur lequel figurent : la libre circulation, le Tarif extérieur commun (TEC), le Schéma de libéralisation des échanges (SLE), le Passeport CEDEAO, la fiscalité harmonisée du transport aérien, ainsi que l'exécution des décisions rendues par la Cour de justice communautaire, on peut parler d'une Communauté dont l'architecture juridique va au-delà de la mise en œuvre concrète par ses Etats membres. La réponse de la Communauté a consisté à renforcer l'assistance technique, mettre en place des plateformes d'apprentissage entre pairs, ainsi qu'à publier des directives de la Conférence. Ce sont là des instruments utiles, mais ils ne peuvent remplacer les échanges directs entre la Communauté et les administrations des Etats membres – les agents des douanes, les chefs de postes-frontières, les responsables électoraux, les agents du fisc – ceux-là dont les décisions quotidiennes déterminent la mise en œuvre des textes. Il appartiendra à la nouvelle équipe dirigeante de réfléchir à la question de savoir si un réajustement est nécessaire en ce qui concerne l'équilibre entre les ressources allouées aux programmes du siège et celles consacrées au soutien apporté aux Etats membres pour les activités de mise en œuvre.

7.6. LEÇON N° 5 : La dépendance à l'égard des financements extérieurs représente une vulnérabilité

Le retrait de l'USAID en janvier 2025 a révélé l'exposition de la Communauté face au risque de changements soudains dans les financements extérieurs. Les estimations indépendantes, faisant état de mille décès maternels supplémentaires survenus dans six pays vulnérables d'Afrique de l'Ouest et du Centre, ainsi que la perte par le Nigeria de 600 millions de dollars en matière de financement de la santé, montrent la rapidité avec laquelle un changement de politique extérieure peut influencer sur la situation des communautés. La leçon à en tirer n'est pas que la Communauté doit limiter ses relations avec les partenaires extérieurs – c'est plutôt le contraire – mais qu'elle doit diversifier son réseau de partenaires, renforcer sa capacité de mobilisation des ressources intérieures, tout en veillant à négocier des modalités de partenariat propres à favoriser des transitions sans heurt. Cela est particulièrement vrai pour le secteur de la santé, dans lequel le Commissaire Développement humain et Affaires sociales entrant va hériter d'un contexte financier difficile.

7.7 LEÇON N°6 : Les chocs institutionnels nécessitent des réponses institutionnelles

Le retrait des pays de l'AES a constitué le choc institutionnel le plus marquant des cinquante ans d'histoire de la Communauté. La réponse apportée par la direction – le Plan d'urgence, la nomination du Négociateur en chef, la création du Secrétariat de la Négociation et la mise en place des équipes de soutien technique, le cadre de négociation en deux étapes, la préservation de la coopération au titre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, grâce à l'admission au sein du GIABA des trois Etats concernés, en tant que non-membres de la CEDEAO - a permis de conserver l'essence de la coopération communautaire, tout en acceptant la réalité politique de la séparation. La décision prise par la suite, à l'issue de la 69ème Session ordinaire, de mener les futures négociations exclusivement en tant que bloc uni, renforce cette réponse institutionnelle. La leçon destinée à la nouvelle direction est que, pour des chocs institutionnels, il faut des réponses institutionnelles : des mécanismes, des mandats, des équipes, des structures de négociation, pas seulement des déclarations politiques. Pour les relations avec l'AES, l'équipe entrante hérite d'une architecture opérationnelle qu'il lui est loisible de continuer à utiliser.

7.8 Résumé

Ces six leçons ne tarissent pas les enseignements pouvant être tirés de ce mandat. Elles sont présentées sous forme d'observations ; les observations les plus susceptibles d'avoir une utilité pratique pour la nouvelle direction, à son entrée en fonction le 1er septembre 2026. L'ensemble des éléments de preuve, concernant chacun de ces points, est présenté dans les chapitres qui précèdent et dans le volume annexe.

CHAPITRE 8

LE PROGRAMME D'ACTION DE LA NOUVELLE DIRECTION (2026–2030)

8.1 Introduction

Le présent chapitre définit six priorités pour la nouvelle direction, pour les douze à dix-huit premiers mois de son mandat. Lesdites priorités découlent directement des décisions prises par la Conférence à sa 69ème Session ordinaire tenue le 19 juillet 2026 à Lungi, de celles issues de la 96ème Session ordinaire du Conseil des Ministres, ainsi que du rapport final de 39ème réunion du Comité de l'Administration et des Finances et des informations présentées dans les chapitres précédents du présent recueil. Chaque priorité est définie à un niveau stratégique ; les sous-tâches opérationnelles détaillées sont exposées dans le volume annexe, avec des références aux décisions spécifiques de la Conférence. Les priorités sont classées en fonction de l'urgence de la décision à prendre la première année ; toutes les six ont une grande importance et nécessiteront une attention soutenue de la part de la Direction, tout au long du mandat.

8.2 Les Six Priorités

PRIORITE 1 – Mener à bien les négociations entre la CEDEAO et l'AES dans un cadre structuré

A Lungi, la Conférence a prorogé le mandat du Négociateur en chef, S.E. Dr. Lansana Kouyaté, jusqu'en décembre 2026, tout en réaffirmant que c'est exclusivement en tant que bloc uni que la CEDEAO mènera les négociations avec le Burkina, le Mali et le Niger. Les Etats membres devront s'abstenir de conclure séparément avec ces pays des accords bilatéraux susceptibles de compromettre la cohésion au sein de la CEDEAO.

La tâche primordiale est de conclure l'Accord-cadre général (Phase 1), devant entrer en vigueur au 4ème trimestre 2026, puis de passer à la Phase 2 (l'Accord de coopération global), qui couvre l'intégration économique, la lutte contre le terrorisme, la gestion des frontières et les pistes éventuelles pour un rétablissement des liens. Il est recommandé à la nouvelle direction de continuer à utiliser la structure en place, déjà opérationnelle, qui comporte une Secrétariat pour les négociations et une équipe d'assistance technique, ainsi que de préserver la modalité de dialogue bilatéral qui a permis d'établir des premiers contacts positifs.

Par ailleurs, à Lungi, la Conférence avait appelé le Président de la Commission à renforcer son engagement avec les pays de l'AES, en vue de la création d'un mécanisme pragmatique de coopération en matière de sécurité, fondé sur l'objectif commun d'endiguer la propagation du terrorisme en Afrique de l'Ouest. Il s'agit là d'activités devant être menées en parallèle avec les négociations au titre de l'Accord-cadre général et de l'Accord de coopération général.

PRIORITE t2 – Procéder au lancement de l'ECO par étapes en 2027

A Lungi, la Conférence a réaffirmé sa position concernant le lancement de l'ECO en 2027, en commençant par les Etats membres ayant réalisé la convergence, puis elle a invité la Commission à prendre les dispositions nécessaires à la convocation d'une réunion de la Task Force présidentielle sur le Programme de la monnaie unique, avant le Sommet ordinaire de décembre 2026, après consultation du Président de la République de Côte d'Ivoire, seul membre de la Task Force encore en exercice. Par ailleurs, la demande faite par la Guinée pour intégrer la Task Force a été approuvée.

Concrètement, la nouvelle direction aura trois tâches à accomplir dès le départ : convoquer la réunion de la Task Force avant décembre 2026 ; formuler des propositions consensuelles, par le biais de l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO), sur les questions en suspens (la future banque centrale, les règles de décision, la participation des pays de la zone CFA), ainsi que l'enregistrement de l'appellation ECO auprès d'autres organes régionaux et internationaux de la propriété intellectuelle, en dehors de l'OAPI. Pour l'essentiel, les travaux techniques à l'IMAO sont achevés, en ce qui concerne les systèmes de paiement, la conception de la monnaie et la logistique relative à la conversion. La principale contrainte est liée aux conditions politiques et macroéconomiques relatives au lancement.

PRIORITE 3 – Garantir un financement communautaire durable

A Lungi, la Conférence a exprimé sa préoccupation face à la persistance des arriérés au titre du Prélèvement communautaire (595,69 millions UC, soit 21,5% du montant total évalué), puis elle a invité la Commission à intensifier ses démarches auprès des Etats membres en faveur de la mise en œuvre du Protocole relatif au Prélèvement communautaire, tout en veillant à élaborer des mesures propres à garantir un financement durable pour les institutions et les programmes communautaires.

La nouvelle direction devra : (i) présenter au Conseil des Ministres, dans les six premiers mois, une stratégie de financement détaillée, assortie de propositions sur la question des arriérés accumulés, la méthodologie d'évaluation liée à la configuration post-AES, ainsi que des options en matière de diversification des recettes ; (ii) mener à bien l'évaluation des piliers de l'UE, qui en est restée au stade de préparation tout au long du mandat, afin d'ouvrir l'accès à l'aide budgétaire de l'UE et la gestion indirecte des programmes financés par l'UE ; (iii) accélérer l'opérationnalisation du Fonds d'investissement de la CEDEAO et d'autres instruments de financement alternatifs identifiés dans le Cadre stratégique communautaire.

PRIORITE 4 – Mettre la Brigade antiterroriste en état de pleine capacité opérationnelle avant juillet 2027

A Lungi, la Conférence a agréé la feuille de route révisée en vue de l'activation de la Brigade antiterroriste de la CEDEAO, avec un calendrier de mise en œuvre par étapes, devant lui permettre d'atteindre la pleine capacité opérationnelle avant juillet 2027. Il est demandé à la Commission de faciliter les consultations entre les gouvernements de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigeria, en vue d'un accord sur l'emplacement du quartier-général de la Force. Les besoins annuels de financement s'élèvent à 481 459 835 dollars américains. Jusqu'à mai 2026, cinq Etats membres seulement avaient effectué des paiements d'arriérés du Prélèvement communautaire destinés à la Brigade. La Conférence a chargé le Président de la Commission d'effectuer des démarches auprès des Etats membres pour les engager à régler le solde de ces arriérés avant la fin de l'exercice 2026. Pour la nouvelle direction, la priorité consistera, à cet égard, à veiller à ce que ces engagements se traduisent en contributions effectives et d'assurer le cadre du déploiement – le quartier-général de la Force, sa composition, les règles d'engagement, ainsi que les mécanismes de coordination avec les forces des Etats membres déjà engagées dans des opérations de lutte contre le terrorisme.

PRIORITE 5 – Mettre en place un portefeuille d'infrastructures régionales prêt à accueillir des investissements

A Lungi, la Conférence a exhorté la Commission à élaborer de toute urgence un portefeuille complet de projets d'infrastructures régionales stratégiques prêts à accueillir des investissements et capables d'attirer un appui financier d'institutions régionales et internationales de financement du développement, de fonds souverains, d'investisseurs privés et d'autres partenaires. Les secteurs prioritaires sont ceux des transports, de l'énergie, de la connectivité numérique et des infrastructures hydrauliques. A ce sujet, la Commission doit présenter un compte rendu annuel sur l'état d'avancement des préparatifs, du financement et de la mise en œuvre des projets.

Le premier projet d'envergure figurant dans ce portefeuille est celui du Gazoduc Africain Atlantique, pour lequel un accord intergouvernemental a été signé avec le Royaume du Maroc. Les autres priorités concernent la réalisation des dernières connexions du Système d'échanges électriques d'Afrique de l'Ouest, du Corridor Abidjan-Lagos, ainsi que de l'ossature de la connectivité numérique de la Communauté. Le nouveau Commissaire aux Infrastructures, à l'Energie et à la Numérisation devra travailler en étroite collaboration avec la BIDC, la Banque africaine de développement, Afreximbank et le secteur privé, afin de transformer ces projets en opérations éligibles à un financement.

PRIORITE 6 – Finaliser l'ajustement de l'organigramme et normaliser l'effectif

Lors de sa 96ème session, le Conseil a demandé la suspension de tous les nouveaux recrutements (postes n'ayant pas encore fait l'objet d'annonces), avant l'entrée en fonction de la nouvelle direction, en attendant les conclusions de l'étude indépendante de l'organigramme par Development Aid Limited. En tout, 448 postes étaient vacants au 15 juin 2026. En outre, 18 postes d'encadrement rendus vacants par le départ des ressortissants de l'AES faisaient l'objet d'interviews menées par une agence de RH indépendante.

A ce niveau, la nouvelle direction doit recevoir les conclusions de l'examen de l'organigramme et prendre les décisions stratégiques requises en ce qui concerne la taille et la structure de l'effectif, puis normaliser les recrutements en fonction de la nouvelle structure et dans les limites de l'enveloppe financière définie dans le cadre de la Priorité N° 3. Cet exercice devrait être mené à terme au cours des douze premiers mois. S'il est possible de fonctionner à la limite de ses capacités à court terme, cela est difficilement envisageable sur toute la période couverte par le mandat (2026 à 2030).

8.3 Priorités intersectorielles

Outre les six priorités énumérées, trois questions à caractère intersectoriel exigeront une attention soutenue, tout au long du mandat :

- **Opérationnalisation des instruments liés au Jubilé d'or :** Le Pacte pour l'avenir de l'Intégration régionale, la Déclaration présidentielle sur la promotion de la Parité Homme-Femme, ainsi que l'adoption du nouveau siège à Abuja sont les engagements qui ont été pris et qui nécessitent un suivi de tous les instants, notamment au niveau des Etats membres.
- **Appui aux processus électoraux en 2026-2027 :** Les élections générales en Gambie (5 décembre 2026), le scrutin présidentiel prévu au Cabo Verde (en novembre 2026), ainsi que le référendum constitutionnel en Guinée Bissau (30 août 2026), suivi d'élections générales (6 décembre 2026), nécessiteront un accompagnement au cours des six premiers mois suivant l'entrée en fonction de la nouvelle équipe.
- **Préservation et renforcement de l'architecture mise en place pour la libre circulation :** A Lungi, la Conférence a réaffirmé que le Protocole relatif à la libre circulation est l'une des réalisations les plus remarquables de la Communauté, insistant sur la nécessité de veiller, dans les échanges avec les pays de l'AES, à garantir la mobilité régionale. La préservation de la libre circulation, dans la pratique et pas seulement dans les textes de loi, est une priorité communautaire qui nécessitera une attention constante.

8.4 Ordonnement

Les priorités se suivent les unes les autres et sont interconnectées. La Priorité N° 1 (les contacts avec l'AES) a pour échéance le 4ème trimestre 2026. Pour la Priorité N° 2 (convocation de la Task Force sur l'ECO), la mesure doit être mise en œuvre avant décembre 2026. La Priorité N° 3 (stratégie de financement) devra faire l'objet d'une présentation au Conseil dans les six premiers mois. Dans le cas de la Priorité N°4 (activation de la Brigade), la période visée est celle de juillet 2027. La Priorité N°5 (portefeuille d'infrastructures) nécessite la présentation annuelle de rapports. Enfin, pour la Priorité N°6 (organigramme) une solution doit être trouvée dans les douze premiers mois. L'ordre recommandé est donc parallèle et non séquentiel : chaque priorité va nécessiter une attention immédiate, dès le début du mandat, tandis que les étapes clés imposent une rigueur qui est propre aux échéances fixées en externe.

CONCLUSION

Le mandat 2022–2026 s'est déroulé dans un contexte particulièrement difficile pour la Communauté. Il a débuté avec la mise en place des Cadres stratégiques de la Vision 2050 et du Cadre stratégique communautaire 2023–2027, outre l'architecture institutionnelle héritée des directions précédentes. A l'expiration du mandat, ces cadres étaient intacts et opérationnels et la Communauté avait surmonté le choc institutionnel le plus grave qu'elle ait connu en cinquante ans, tout en affichant un ensemble de résultats concrets : la feuille de route de la Brigade anti-terroriste, l'accord intergouvernemental relatif au GAA, les instruments de transformation numérique, les engagements pris dans le cadre du Jubilé d'or, le bon déroulement des processus électoraux dans 5 Etats membres, le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée, le nouveau siège à Abuja.

Le mandat s'est également achevé sur une série de tâches inachevées et de contraintes non résolues qui seront transférées à la nouvelle direction. La Brigade antiterroriste dispose d'une feuille de route, mais n'est pas encore entrée en activité. Les négociations structurées avec l'AES ont abouti à la mise en place de l'architecture de l'accord-cadre, mais les accords de fond n'ont pas encore été conclus. La mobilisation des ressources du Prélèvement communautaire reste chroniquement insuffisante. L'organigramme fait toujours apparaître un manque d'effectifs. La monnaie unique reste un objectif, même si sa mise en place se fait désormais par étapes. L'évaluation des piliers de l'UE est toujours en préparation. Ces échecs ne sont pas uniquement imputables à la direction actuelle ; il s'agit, dans la plupart des cas, de conséquences des contraintes structurelles de la Communauté, qui se sont accumulées au fil de plusieurs mandats. Ils constituent désormais le programme de travail principal de la nouvelle direction.

Dans le cadre de ce Recueil, l'on s'est attaché, conformément au principe de transparence énoncé dans l'Avant-propos, à présenter les résultats du mandat tels qu'ils sont, sans exagérer les réalisations, ni minimiser les défis. Les échecs ont été attribués à des facteurs structurels, financiers et politico-économiques, plutôt qu'à des défaillances individuelles ou institutionnelles. L'on s'est efforcé de s'appuyer sur des données factuelles, tirées des sources premières de la Communauté, notamment du Communiqué Final de la 69ème Session ordinaire de la Conférence, tenue le 19 juillet 2026, à Lungi.

La Communauté dont va hériter S.E. le Général Birame Diop, le 1er septembre 2026, est une Communauté qui a démontré sa résilience, face à des circonstances difficiles. La conjoncture macroéconomique s'améliore à présent. L'architecture de la sécurité fait l'objet d'un renforcement. Les transitions politiques dans plusieurs Etats membres ont été consolidées. Les cadres normatifs de la Communauté - la libre circulation, l'Union douanière, le programme de la monnaie unique, l'architecture des droits de l'homme et de la démocratie – demeurent en place. La nouvelle direction hérite à la fois de réalisations sur lesquelles s'appuyer et de contraintes à surmonter.

Tout est proposé dans un esprit de continuité et de responsabilité.

NOTE SUR LE VOLUME ANNEXE

Un volume annexe distinct accompagne le présent recueil et contient les documents d'accompagnement suivants :

- **Annexe A** - Série de données détaillées sur le Prélèvement Communautaire pour la période 2022–2026, indiquant le total des soldes évalués, ceux reçus et ceux en suspens, par pays membre et par année.
- **Annexe B** - Données sur les effectifs et les postes vacants, y compris la répartition par grade avant et après le retrait des pays de l'AES, ainsi que la référence pour l'évaluation de l'organigramme.
- **Annexe C** - Registre des risques liés aux négociations avec l'AES (Version 1.1), couvrant les 48 risques identifiés dans les domaines financier, programmatique, sécuritaire, politique, juridique et opérationnel.
- **Annexe D** - Relevé détaillé des affaires portées devant la Cour de justice communautaire et tranchées, au cours du mandat, avec indication des arrêts marquants.
- **Annexe E** - Calendrier des rapports d'évaluation mutuelle et de suivi du GIABA, au cours du mandat.
- **Annexe F** - Compte rendu détaillé sur les missions d'observation électorale déployées.
- **Annexe H** - Liste des documents de référence.

Le Volume annexe est publié sous forme de document distinct, pour faire en sorte que le Recueil principal puisse être un compte rendu de passation concis, restant dans la limite des soixante pages prévues, tout en conservant les éléments justificatifs détaillés sous une forme accessible, à titre de référence pour la nouvelle direction, les organes statutaires et les partenaires au développement de la Communauté.

